

# AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE

الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية والمسح العقاري و الخرانطية

# REGLEMENT DE COPROPRIETE

Règlement établi conformément au Dahir  $n^\circ$  1-02-298 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi  $N^\circ$ 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis , telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12

TITRE FONCIER	:	54302/78
PROPRIETE DITE	:	ALWARD.A
SITUATION	:	Préfecture de Skhirat Témara Commune de Sidi Yahya Zaers Ville Nouvelle de Tamesna

janvier 2019

#### **PREAMBULE**

T.F: 54302/78

Le présent règlement concerne la résidence en copropriété dénommé «ALWARD.A», objet  $^{(1)}$  du  $T.F.N^{\circ}: 54302/78$ , situé à: Préfecture de Skhirat Témara Commune de Sidi Yahya Zaers Ville Nouvelle de Tamesna .

Nous soussigné:

Directeur Général Adjoint Al Omrane Tamesna ou son représentant

Ayant l'intention de diviser en Appartements (2) la résidence dont les références foncières sont :

Propriété dite : ALWARD.A Titre Foncier : 54302/78 Superficie : 9692 m<sup>2</sup>

A établi conformément aux dispositions de *la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12*, le présent règlement de copropriété qui vise, à régler les rapports de bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droit (héritiers), et leurs ayants cause : (cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail, il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et conditions du présent règlement.

En plus du préambule, le présent règlement comporte :

- I. La description sommaire de l'immeuble et la division par **niveau** et par **partie**.
- II. Les quotes-parts et voix.
- III. Les règles de copropriété.
- (1): Il peut s'agir d'un Titre Foncier ou d'une Réquisition.
- (2): Il peut s'agir des : Appartements, Villas, Bureaux, Magasins ou autres locaux, etc.

Tableau de Synthèse des Tantièmes et des Quotes-parts de l'ensemble de la résidence :

Dénomination	Surface (m²)	Surface des parties privatives (m²)	Quotes- Parts terrain	Tantième au 10000	Consistance
Sous-sol	9692	676	416.4	429.74	Sous-sol
Immeuble 1	331	1320	813.29	839.1	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 2	324	1290	794.8	820.02	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 3	324	1296	798.47	823.84	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 4	325	1253	772	796.52	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 5	320	1255	773.23	797.78	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 6	323	1259	775.68	800.32	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 7	322	1256	773.85	798.42	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 8	327	1267	780.61	805.43	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 9	326	1299	800.32	825.77	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 10	326	1300	800.93	826.4	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 11	315	1240	763.98	788.27	S/SOL +RDC +4 ETAGES +TERRASSE
Immeuble 12	331	1020	628.44	648.39	S/SOL +RDC +3 ETAGES +TERRASSE
Total	13586	15731	9692	10000	

# I. DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE ET DE LA DIVISION PAR IMMEUBLE, NIVEAU ET PAR PARTIE

#### 1. Description de la résidence

La résidence se compose de : douze (12) immeubles. Ces derniers sont repartis de la manière suivante :

- Immeuble 1 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.80m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 2 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.80m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 3 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.80m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 4 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.80m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 5 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.80m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 6 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.40m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 7 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.80m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 8 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.30m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 9 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.30m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 10 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 16.30m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 11 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 4 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 17.20m au-dessus du niveau de la rue.
- Immeuble 12 : un Sous-sol, un Rez-de-chaussée, 3 Etages et une Terrasse, d'une hauteur de 13.20m au-dessus du niveau de la rue.

La résidence est divisée en 204 parties, dont 179 parties privatives et 25 parties communes détaillées comme suit :

Nord-Est : T.46617/38 Espace vert+Rue de lotissement de 30m T.815/R

Sud-Est: Rue de lotissement de 30m T.815/R+T.46617/38 Espace vert+T.46617/38Aire de Jeux

Sud-Ouest: T.46617/38 T.N+Avenue Yaakoub Al Mansour

Nord-Ouest: Avenue Mohamed V

## 2. Description sommaire par niveau et par partie.

# 2.0 - Le sous-sol

Le sous-sol est divisé en **62 Parties :** 57 Parties Privatives (Dont 57 PP liées) et 5 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

Le sous-sol couvrant une surface de **9692m²**, compris entre la cote **-2.70m** et la cote **+0.00m** d'une hauteur intérieure de **2.70m**. Il est divisé en 62 parties dont 57 privatives et 5 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 16A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 17A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 20A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 23A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 24A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 27A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 28A: une Place Parking de 13m2. PARTIE PRIVATIVE N° 31A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 35A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 48A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 49A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 52A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 59A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 60A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 61A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 62A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 65A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 78A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 81A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 85A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 92A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 98A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 103A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 109A: une Place Parking de 13m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 118A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 121A: une Place Parking de 11m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 126A: une Place Parking de 13m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 128A: une Place Parking de 13m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 129A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 132A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 133A: une Place Parking de 13m². PARTIE PRIVATIVE N° 140A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 142A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 145A: une Place Parking de 11m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 148A: une Place Parking de 11m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 156A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 157A: une Place Parking de 11m². PARTIE PRIVATIVE N° 158A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 160A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE No 162A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 166A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 168A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 170A: une Place Parking de 11m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 172A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 177A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 178A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 180A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 183A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 186A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 188A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 189A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 192A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 193A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 194A: une Place Parking de 12m². PARTIE PRIVATIVE N° 196A: une Place Parking de 12m<sup>2</sup>. PARTIE PRIVATIVE N° 201A: une Place Parking de 11m<sup>2</sup>.

PARTIE PRIVATIVE N° 203A: une Place Parking de 12m².

PARTIE COMMUNE N° 1: un Couloir de Circulation, Escaliers et Rampes de 746m²

PARTIE COMMUNE N° 2: un Terrain Plein de 7956m²

PARTIE COMMUNE N° 3: un Local Technique de 162m²

PARTIE COMMUNE N° 4: un Parking MOTO de 84m²

PARTIE COMMUNE N° 5: des Murs et Piliers de 68m²

#### **2.1 - Immeuble 1**

L'immeuble 1 est divisé en **24 Parties :** 15 Parties Privatives et 9 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

# Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 331m², compris entre la cote +0.15m et la cote +4.60m d'une hauteur intérieure de 4.45m. Il est divisé en 10 parties dont 3 privatives et 7 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 6: un Commerce de 63m².

PARTIE PRIVATIVE N° 7: un Appartement de 74m².

PARTIE PRIVATIVE N° 8: un Commerce de 65m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, Hall, Local, ASC. et Nourrice de 52m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 34m²

PARTIE COMMUNE N° 11: une Conciergerie de  $36m^2$ 

PARTIE COMMUNE N° 12: une Jardinière de 7m²

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3572m<sup>2</sup> de surface

## **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de **354m²** (dont **20m²** en surplomb), compris entre la cote **+4.80m** et la cote **+7.60m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 16-16a: un Appartement de 91m² (dont 16a=7m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 17-17<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 17<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 18-18<sup>a</sup>: un Appartement de 120m<sup>2</sup> (dont 18<sup>a</sup>=1m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **38m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3635m² de surface

## **Deuxième Etage**

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 337m² (dont 14m² en surplomb), compris entre la cote +7.80m et la cote +10.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 20-20<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 20<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 21\text{-}21^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ }81m^{2}\ (dont\ 21^{a}\text{=}6m^{2}\ surplomb).$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 22: un Appartement de 111m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **40m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

#### PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3518m² de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de **343m²** (dont **17m²** en surplomb), compris entre la cote +**10.80m** et la cote +**13.60m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 23-23<sup>a</sup>: un Appartement de 91m<sup>2</sup> (dont 23<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 24-24a: un Appartement de 75m2 (dont 24a=2m2 surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 25-25a: un Appartement de 114m² (dont 25a=1m² surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 39m² (dont 10a=7m² surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3559m<sup>2</sup> de surface

#### **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 337m² (dont 14m² en surplomb), compris entre la cote +13.80m et la cote +16.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 26-26</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $81m^2$  (dont  $26a=2m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 27-27<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 27<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 28: un Appartement de 111m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 40m² (dont 10a=7m² surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3188m² de surface

# **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de **324m²** (dont **9m²** en surplomb), située à partir de la cote **+16.8m**. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 29-29a: une Terrasse de **290m**<sup>2</sup> (dont **29**a=5m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 13m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **21m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**4**m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3430m² de surface

# **2.2 - Immeuble 2**

L'immeuble 2 est divisé en **23 Parties :** 16 Parties Privatives et 7 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

# Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 324m<sup>2</sup>, compris entre la cote +0.15m et la cote +4.60m d'une hauteur intérieure de 4.45m. Il est divisé en 9 parties dont 4 privatives et 5 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 30: un Commerce de 64m².

PARTIE PRIVATIVE N° 31: un Appartement de 76m².

PARTIE PRIVATIVE N° 32: un Appartement de 37m².

PARTIE PRIVATIVE N° 33: un Commerce de 63m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, Hall, Local, ASC. et Nourrice de 52m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 32m²

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m²

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3579m² de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 334m<sup>2</sup> (dont 17m<sup>2</sup> en surplomb), compris entre la cote +4.80m et la cote +7.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 34\text{-}34^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ }81m^{2}\ (dont\ 34^{a}=5m^{2}\ surplomb).$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 35: un Appartement de 110m².

PARTIE PRIVATIVE N° 36-36<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 36<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 38m² (dont 10a=7m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3655m<sup>2</sup> de surface

# **Deuxième Etage**

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 321m² (dont 13m² en surplomb), compris entre la cote +7.80m et la cote +10.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 39m² (dont 10a=6m² surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3534m² de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 327m<sup>2</sup> (dont 13m<sup>2</sup> en surplomb), compris entre la cote +10.80m et la cote +13.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 40-40a: un Appartement de 76m² (dont 40a=2m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 41: un Appartement de 106m².

PARTIE PRIVATIVE N° 42-42<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 42<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **40m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3575m<sup>2</sup> de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 320m² (dont 12m² en surplomb), compris entre la cote +13.80m et la cote +16.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 43-43<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 43<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 44: un Appartement de 101m².

PARTIE PRIVATIVE N° 45-45a: un Appartement de 75m2 (dont 45a=2m2 surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **39m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3205m<sup>2</sup> de surface

#### **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de 311m² (dont 8m² en surplomb), située à partir de la cote +16.8m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 46-46<sup>a</sup>: une Terrasse de **278m**<sup>2</sup> (dont **46**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 14m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **19m²** (dont **10<sup>a</sup>=3**m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3443m<sup>2</sup> de surface

# **2.3 - Immeuble 3**

L'immeuble 3 est divisé en **23 Parties :** 16 Parties Privatives et 7 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

# Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de **324m²**, compris entre la cote +**0.15m** et la cote +**4.60m** d'une hauteur intérieure de **4.45m**. Il est divisé en 9 parties dont 4 privatives et 5 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 47: un Commerce de 63m².

PARTIE PRIVATIVE N° 48: un Appartement de 37m².

PARTIE PRIVATIVE N° 49: un Appartement de 76m².

PARTIE PRIVATIVE N° 50: un Commerce de 64m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, Hall, Local, ASC. et Nourrice de 52m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 32m<sup>2</sup>

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3579m² de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 334m<sup>2</sup> (dont 17m<sup>2</sup> en surplomb), compris entre la cote +4.80m et la cote +7.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 51-51a: un Appartement de 81m² (dont 51a=6m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 52: un Appartement de 110m².

PARTIE PRIVATIVE N° 53-53ª: un Appartement de 81m² (dont 53ª=6m² surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 38m² (dont 10a=5m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3655m² de surface

## Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 320m<sup>2</sup> (dont 13m<sup>2</sup> en surplomb), compris entre la cote +7.80m et la cote +10.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 54-54a: un Appartement de 76m2 (dont 54a=2m2 surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 55: un Appartement de 102m².

PARTIE PRIVATIVE N° 56-56<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 56<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 37m² (dont 10a=5m² surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3535m<sup>2</sup> de surface

## Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 327m² (dont 14m² en surplomb), compris entre la cote +10.80m et la cote +13.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 57-57<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 57<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 58: un Appartement de 108m<sup>2</sup>.

PARTIE PRIVATIVE N° 59-59a: un Appartement de 76m² (dont 59a=2m² surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 38m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3575m<sup>2</sup> de surface

#### **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 320m² (dont 13m² en surplomb), compris entre la cote +13.80m et la cote +16.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 60-60a: un Appartement de 76m² (dont 60a=2m² surplomb).

Propriété dite : ALWARD.A

PARTIE PRIVATIVE N° 61: un Appartement de 102m².

PARTIE PRIVATIVE N° 62-62a: un Appartement de 82m² (dont 62a=6m² surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 36m² (dont 10a=5m² surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3205m² de surface

#### **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de 313m² (dont 9m² en surplomb), située à partir de la cote +16.8m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 63-63<sup>a</sup>: une Terrasse de **277m**<sup>2</sup> (dont **63**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 13m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **23m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**4**m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3441m<sup>2</sup> de surface

# **2.4 - Immeuble 4**

L'immeuble 4 est divisé en **23 Parties :** 15 Parties Privatives et 8 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

## Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 325m², compris entre la cote +0.15m et la cote +4.60m d'une hauteur intérieure de 4.45m. Il est divisé en 9 parties dont 3 privatives et 6 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 64: un Commerce de 64m².

PARTIE PRIVATIVE N° 65: un Appartement de 75m².

PARTIE PRIVATIVE N° 66: un Commerce de 63m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, Hall, Local, ASC. et Nourrice de 52m²

PARTIE COMMUNE N° 11: une Conciergerie de 36m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 35m<sup>2</sup>

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de **757m**<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3578m² de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 334m² (dont 18m² en surplomb), compris entre la cote +4.80m et la cote +7.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 67\text{-}67^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ }81m^{2}\ (\text{dont\ }67^{a}\text{=}6m^{2}\ \text{surplomb}).$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 68: un Appartement de 110m².

PARTIE PRIVATIVE N° 69-69<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 69<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 38m² (dont 10a=6m² surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3655m<sup>2</sup> de surface

# Deuxième Etage

Propriété dite: ALWARD.A

Le Deuxième Etage couvrant une surface de **320m²** (dont **13m²** en surplomb), compris entre la cote **+7.80m** et la cote **+10.60m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 70-70<sup>a</sup>: un Appartement de 81m<sup>2</sup> (dont 70<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 71: un Appartement de 101m².

PARTIE PRIVATIVE N° 72-72<sup>a</sup>: un Appartement de 75m<sup>2</sup> (dont 72<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 39m² (dont 10a=5m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3535m<sup>2</sup> de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de **326m²** (dont **13m²** en surplomb), compris entre la cote +**10.80m** et la cote +**13.60m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 73-73<sup>a</sup>: un Appartement de 76m<sup>2</sup> (dont 73<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 74: un Appartement de 107m².

PARTIE PRIVATIVE N° 75-75a: un Appartement de 81m² (dont 75a=6m² surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **38m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3576m<sup>2</sup> de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 320m² (dont 13m² en surplomb), compris entre la cote +13.80m et la cote +16.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 76-76<sup>a</sup>: un Appartement de 82m<sup>2</sup> (dont 76<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 77: un Appartement de 101m².

PARTIE PRIVATIVE N° 78-78<sup>a</sup>: un Appartement de 75m<sup>2</sup> (dont 78<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **38m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3205m² de surface

## **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de 312m² (dont 8m² en surplomb), située à partir de la cote +16.8m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 79-79<sup>a</sup>: une Terrasse de **277m**<sup>2</sup> (dont **79**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 14m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 21m² (dont 10a=3m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3442m<sup>2</sup> de surface

# **2.5 - Immeuble 5**

L'immeuble 5 est divisé en **22 Parties :** 15 Parties Privatives et 7 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

# Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 320m², compris entre la cote +0.15m et la cote +4.60m d'une hauteur intérieure de 4.45m. Il est divisé en 8 parties dont 3 privatives et 5 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 80: un Commerce de 91m<sup>2</sup>.

PARTIE PRIVATIVE N° 81: un Appartement de 77m<sup>2</sup>.

PARTIE PRIVATIVE N° 82: un Commerce de 78m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Local Technique, ASC. et Nourrice de 43m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 31m<sup>2</sup>

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3583m² de surface

#### **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de **319m²** (dont **18m²** en surplomb), compris entre la cote **+4.80m** et la cote **+7.60m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 83-83<sup>a</sup>: un Appartement de 85m<sup>2</sup> (dont 83<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 84: un Appartement de 73m².

PARTIE PRIVATIVE N° 85-85<sup>a</sup>: un Appartement de 99m<sup>2</sup> (dont 85<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 28m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **34m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de **5917m**<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3670m² de surface

# Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 312m² (dont 14m² en surplomb), compris entre la cote +7.80m et la cote +10.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 86-86<sup>a</sup>: un Appartement de 86m<sup>2</sup> (dont 86<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 87: un Appartement de 70m².

PARTIE PRIVATIVE N° 88-88<sup>a</sup>: un Appartement de 94m<sup>2</sup> (dont 88<sup>a</sup>=3m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 28m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 34m² (dont 10a=6m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3543m<sup>2</sup> de surface

# **Troisième Etage**

Le Troisième Etage couvrant une surface de **314m²** (dont **14m²** en surplomb), compris entre la cote +**10.80m** et la cote +**13.60m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 89-89a: un Appartement de 80m2 (dont 89a=2m2 surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 90: un Appartement de 73m<sup>2</sup>.

PARTIE PRIVATIVE N° 91-91<sup>a</sup>: un Appartement de 99m<sup>2</sup> (dont 91<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 28m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **34m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3588m² de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 312m² (dont 14m² en surplomb), compris entre la cote +13.80m et la cote +16.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 92-92a: un Appartement de 86m² (dont 92a=5m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 93: un Appartement de 70m².

PARTIE PRIVATIVE N° 94-94a: un Appartement de 94m² (dont 94a=3m² surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 28m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 34m² (dont 10a=6m² surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles =  $3213m^2$  de surface

## **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de 306m² (dont 9m² en surplomb), située à partir de la cote +16.8m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 95-95<sup>a</sup>: une Terrasse de **275m**<sup>2</sup> (dont **95**<sup>a</sup>=**7**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 14m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 17m² (dont 10a=2m² surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3448m² de surface

## **2.6 - Immeuble 6**

L'immeuble 6 est divisé en **23 Parties :** 15 Parties Privatives et 8 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

# Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 323m², compris entre la cote +0.15m et la cote +4.20m d'une hauteur intérieure de 4.05m. Il est divisé en 9 parties dont 3 privatives et 6 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 96: un Commerce de 64m².

PARTIE PRIVATIVE N° 97: un Commerce de 64m².

PARTIE PRIVATIVE N° 98: un Appartement de 74m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Local Technique, ASC. et Nourrice de 31m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 37m²

PARTIE COMMUNE N° 11: une Conciergerie de 53m²

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3580m² de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de **328m²** (dont **21m²** en surplomb), compris entre la cote **+4.40m** et la cote **+7.20m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 99-99</u><sup>a</sup>: un Appartement de 82m<sup>2</sup> (dont 99<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 100-100a: un Appartement de 81m² (dont 100a=7m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 101: un Appartement de 106m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **35m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**7**m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3661m² de surface

## **Deuxième Etage**

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 323m² (dont 16m² en surplomb), compris entre la cote +7.40m et la cote +10.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 102-102a: un Appartement de 82m² (dont 102a=7m² surplomb).

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 103\text{-}103^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ }76m^{2}\ (dont\ 103^{a}\text{=}2m^{2}\ surplomb).$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 104: un Appartement de 106m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **35m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**7**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3532m² de surface

## Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 318m² (dont 16m² en surplomb), compris entre la cote +10.40m et la cote +13.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 105-105</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $77m^2$  (dont  $105^a=2m^2$  surplomb).

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 106-106</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $82m^2$  (dont 106<sup>a</sup>= $7m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 107: un Appartement de 101m².

PARTIE COMMUNE  $N^{\circ}$  9: une Cage d'escaliers et ASC. de  $24m^{2}$ 

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **34m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**7**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3584m² de surface

# **Quatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 323m² (dont 16m² en surplomb), compris entre la cote +13.40m et la cote +16.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 108-108<sup>a</sup>: un Appartement de 82m<sup>2</sup> (dont 108<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 109-109<sup>a</sup>: un Appartement de 76m<sup>2</sup> (dont 109<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 110: un Appartement de 106m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 35m² (dont 10a=7m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3202m² de surface

#### **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de  $314m^2$  (dont  $10m^2$  en surplomb), située à partir de la cote +16.4m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 111-111a: une Terrasse de 280m² (dont 111a=6m² surplomb)

PARTIE COMMUNE  $N^{\circ}$  9: une Cage d'escaliers et L.T de  $13m^{2}$ 

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **21m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**4**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3440m² de surface

#### **2.7 - Immeuble 7**

L'immeuble 7 est divisé en **22 Parties :** 15 Parties Privatives et 7 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

#### Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de **324m²**, compris entre la cote +**0.15m** et la cote +**4.60m** d'une hauteur intérieure de **4.45m**. Il est divisé en 8 parties dont 3 privatives et 5 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 112: un Commerce de 91m².

PARTIE PRIVATIVE N° 113: un Appartement de 94m².

PARTIE PRIVATIVE N° 114: un Appartement de 60m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Local Technique, ASC. et Nourrice de 44m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 35m²

#### Pour mémoire

Propriété dite: ALWARD.A

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m²

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3579m² de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 321m² (dont 23m² en surplomb), compris entre la cote +4.80m et la cote +7.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 115\text{-}115^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ 86}m^{2}\ (dont\ 115^{a}=7\text{m}^{2}\ surplomb).$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 116-116<sup>a</sup>: un Appartement de 99m<sup>2</sup> (dont 116<sup>a</sup>=9m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 117: un Appartement de 73m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 27m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 36m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3668m² de surface

#### Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de **314m²** (dont **18m²** en surplomb), compris entre la cote **+7.80m** et la cote **+10.60m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 118-118<sup>a</sup>: un Appartement de 86m<sup>2</sup> (dont 118<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 119-119a: un Appartement de 94m² (dont 119a=5m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 120: un Appartement de 70m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 27m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 37m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3541m<sup>2</sup> de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 317m² (dont 19m² en surplomb), compris entre la cote +10.80m et la cote +13.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 121\text{-}121^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ 81}m^{2}\ (dont\ 121^{a}\text{=}2m^{2}\ surplomb).$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 122-122a: un Appartement de 99m² (dont 122a=9m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 123: un Appartement de 73m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 27m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **37m²** (dont **10<sup>a</sup>=8**m² surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3585m² de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 314m² (dont 18m² en surplomb), compris entre la cote +13.80m et la cote +16.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 124\text{-}124^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ 86}m^{2}\ (dont\ 124^{a}\text{=}7}m^{2}\ surplomb).$ 

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 125-125</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $94m^2$  (dont  $125^a=5m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 126: un Appartement de 70m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 27m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **37m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3211m<sup>2</sup> de surface

## **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de  $309m^2$  (dont  $13m^2$  en surplomb), située à partir de la cote +16.8m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 127-127<sup>a</sup>: une Terrasse de **274m**<sup>2</sup> (dont **127**<sup>a</sup>=**8**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 14m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **21m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3445m<sup>2</sup> de surface

#### **2.8 - Immeuble 8**

L'immeuble 8 est divisé en **23 Parties :** 15 Parties Privatives et 8 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

## Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 327m², compris entre la cote +0.80m et la cote +4.10m d'une hauteur intérieure de 3.30m. Il est divisé en 9 parties dont 3 privatives et 6 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 128: un Appartement de 73m².

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 129}\text{: un\ Appartement\ de\ 80m}^{2}.$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 130: un Appartement de 53m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, ASC. et Nourrice de 54m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 37m²

PARTIE COMMUNE N° 11: une Conciergerie de 30m²

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de **757m**<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3576m<sup>2</sup> de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 336m² (dont 11m² en surplomb), compris entre la cote +4.30m et la cote +7.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 132-132a: un Appartement de 82m² (dont 132a=3m² surplomb).

# PARTIE PRIVATIVE N° 133: un Appartement de 110m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 38m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3653m² de surface

# Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 322m² (dont 8m² en surplomb), compris entre la cote +7.30m et la cote +10.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 134-134</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $82m^2$  (dont  $134^a=2m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 135-135a: un Appartement de 77m² (dont 135a=1m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 136: un Appartement de 101m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 38m² (dont 10a=5m² surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3533m² de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 328m² (dont 9m² en surplomb), compris entre la cote +10.30m et la cote +13.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 137-137</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $77m^2$  (dont  $137^a=1m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 138-138a: un Appartement de 82m² (dont 138a=3m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 139: un Appartement de 108m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **37m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**5**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3574m<sup>2</sup> de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 322m² (dont 9m² en surplomb), compris entre la cote +13.30m et la cote +16.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE Nº 140-140</u><sup>a</sup>: un Appartement de 82m<sup>2</sup> (dont 140<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 141-141a: un Appartement de 77m² (dont 141a=3m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 142: un Appartement de 101m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **38m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**4**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3203m² de surface

La Terrasse couvrant une surface de 314m² (dont 6m² en surplomb), située à partir de la cote +16.3m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

**Terrasse** 

PARTIE COMMUNE N° 143-143<sup>a</sup>: une Terrasse de **280m²** (dont **143<sup>a</sup>=3m²** surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 13m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 21m² (dont 10a=3m² surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3440m<sup>2</sup> de surface

#### **2.9 - Immeuble 9**

L'immeuble 9 est divisé en **22 Parties :** 15 Parties Privatives et 7 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

#### Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 326m², compris entre la cote +0.80m et la cote +4.10m d'une hauteur intérieure de 3.30m. Il est divisé en 8 parties dont 3 privatives et 5 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 144: un Appartement de 85m².

PARTIE PRIVATIVE N° 145: un Appartement de 73m².

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 146}\text{: un\ Appartement\ de\ }82m^{2}.$ 

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, ASC. et Nourrice de 53m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 33m<sup>2</sup>

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3577m<sup>2</sup> de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 335m² (dont 14m² en surplomb), compris entre la cote +4.30m et la cote +7.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 147-147a: un Appartement de 82m² (dont 147a=4m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 148-148a: un Appartement de 82m² (dont 148a=4m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 149: un Appartement de 110m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 22m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **39m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles =  $3654m^2$  de surface

# **Deuxième Etage**

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 320m² (dont 11m² en surplomb), compris entre la cote +7.30m et la cote +10.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 150-150</u><sup>a</sup>: un Appartement de 77m<sup>2</sup> (dont 150<sup>a</sup>=1m<sup>2</sup> surplomb).

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 151\text{-}151^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ 82}m^{2}\ (dont\ 151^{a}\text{-}4m^{2}\ surplomb).$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 152: un Appartement de 101m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 36m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=6m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3535m<sup>2</sup> de surface

## Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 327m² (dont 11m² en surplomb), compris entre la cote +10.30m et la cote +13.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 153-153a: un Appartement de 82m² (dont 153a=4m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 154-154a: un Appartement de 76m² (dont 154a=1m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 155: un Appartement de 108m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 22m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **39m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3575m<sup>2</sup> de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de **320m²** (dont **10m²** en surplomb), compris entre la cote +**13.30m** et la cote +**16.10m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 156-156<sup>a</sup>: un Appartement de 76m<sup>2</sup> (dont 156<sup>a</sup>=1m<sup>2</sup> surplomb).

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 157-157</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $82m^2$  (dont  $157^a=4m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 158: un Appartement de 101m<sup>2</sup>.

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 22m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 39m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3205m<sup>2</sup> de surface

## **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de 313m² (dont 8m² en surplomb), située à partir de la cote +16.3m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 159-159<sup>a</sup>: une Terrasse de **279m**<sup>2</sup> (dont **159**<sup>a</sup>=**4**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 13m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 21m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=4m<sup>2</sup> surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3441m² de surface

#### 2.10 - Immeuble 10

L'immeuble 10 est divisé en **22 Parties :** 15 Parties Privatives et 7 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

# Rez-de-chaussée

Propriété dite: ALWARD.A

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de **326m²**, compris entre la cote +**0.80m** et la cote +**4.10m** d'une hauteur intérieure de **3.30m**. Il est divisé en 8 parties dont 3 privatives et 5 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 160: un Appartement de 74m². PARTIE PRIVATIVE N° 161: un Appartement de 86m². PARTIE PRIVATIVE N° 162: un Appartement de 82m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, ASC. et Nourrice de 53m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 31m<sup>2</sup>

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3577m<sup>2</sup> de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 335m² (dont 16m² en surplomb), compris entre la cote +4.30m et la cote +7.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 163-163</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $82m^2$  (dont  $163^a$ = $4m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 164-164<sup>a</sup>: un Appartement de 82m<sup>2</sup> (dont 164<sup>a</sup>=5m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 165: un Appartement de 110m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 37m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=7m<sup>2</sup> surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3654m² de surface

# **Deuxième Etage**

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 321m² (dont 12m² en surplomb), compris entre la cote +7.30m et la cote +10.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 166\text{-}166^a}\text{: un\ Appartement\ de\ 82m^2\ (dont\ 166^a\text{-}4m^2\ surplomb)}.$ 

PARTIE PRIVATIVE N° 167-167<sup>a</sup>: un Appartement de 76m<sup>2</sup> (dont 167<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 168: un Appartement de 101m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **38m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3534m² de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 327m² (dont 12m² en surplomb), compris entre la cote +10.30m et la cote +13.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

Propriété dite : ALWARD.A

PARTIE PRIVATIVE N° 169-169a: un Appartement de 76m² (dont 169a=1m² surplomb).

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 170-170</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $82m^2$  (dont  $170^a=5m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 171: un Appartement de 108m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **37m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3575m<sup>2</sup> de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 321m² (dont 12m² en surplomb), compris entre la cote +13.30m et la cote +16.10m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 172-172<sup>a</sup>: un Appartement de 82m<sup>2</sup> (dont 172<sup>a</sup>=4m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 173-173<sup>a</sup>: un Appartement de 76m<sup>2</sup> (dont 173<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 174: un Appartement de 101m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 38m² (dont 10a=6m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3204m² de surface

#### **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de  $313m^2$  (dont  $8m^2$  en surplomb), située à partir de la cote +16.3m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 175-175<sup>a</sup>: une Terrasse de 278m<sup>2</sup> (dont 175<sup>a</sup>=4m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de  $14m^2$ 

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 21m² (dont 10a=4m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3441m<sup>2</sup> de surface

#### 2.11 - Immeuble 11

L'immeuble 11 est divisé en **23 Parties :** 15 Parties Privatives et 8 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

#### Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de **321m²**, compris entre la cote +**0.80m** et la cote +**4.60m** d'une hauteur intérieure de **3.80m**. Il est divisé en 9 parties dont 3 privatives et 6 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 176: un Appartement de 74m².

PARTIE PRIVATIVE N° 177: un Appartement de 74m².

PARTIE PRIVATIVE N° 178: un Appartement de 67m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, S.A.S, Local Technique, Cour, ASC. et Nourrice de 65m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 34m²

PARTIE COMMUNE N° 12: une Jardinière de 7m²

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3582m<sup>2</sup> de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de 315m² (dont 22m² en surplomb), compris entre la cote +4.80m et la cote +7.70m d'une hauteur intérieure de 2.90m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 179-179a: un Appartement de 77m² (dont 179a=5m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 180-180a: un Appartement de 82m² (dont 180a=5m² surplomb).

 $\underline{PARTIE\ PRIVATIVE\ N^{\circ}\ 181\text{-}181^{a}}\text{: un\ Appartement\ de\ }95m^{2}\ (dont\ 181^{a}=2m^{2}\ surplomb).$ 

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, S.A.S et ASC. de 27m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **34m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**10**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3674m<sup>2</sup> de surface

## Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de  $317m^2$  (dont  $23m^2$  en surplomb), compris entre la cote +7.90m et la cote +10.80m d'une hauteur intérieure de 2.90m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 182-182a: un Appartement de 72m² (dont 182a=2m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 183-183<sup>a</sup>: un Appartement de 90m<sup>2</sup> (dont 183<sup>a</sup>=10m<sup>2</sup> surplomb).

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 184-184</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $96m^2$  (dont  $184^a$ = $2m^2$  surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, S.A.S et ASC. de 27m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **32m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**9**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3538m² de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 315m² (dont 22m² en surplomb), compris entre la cote +11.00m et la cote +13.90m d'une hauteur intérieure de 2.90m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 185-185</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $77m^2$  (dont  $185^a=5m^2$  surplomb).

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 186-186</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $82m^2$  (dont  $186a=5m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 187-187<sup>a</sup>: un Appartement de 96m<sup>2</sup> (dont 187<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, S.A.S et ASC. de 27m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de 33m<sup>2</sup> (dont 10<sup>a</sup>=10m<sup>2</sup> surplomb)

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3587m² de surface

# **Ouatrième Etage**

Le Quatrième Etage couvrant une surface de 316m² (dont 22m² en surplomb), compris entre la cote +14.10m et la cote +17.00m d'une hauteur intérieure de 2.90m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 188-188</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $72m^2$  (dont  $188^a=2m^2$  surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 189-189a: un Appartement de 90m² (dont 189a=10m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 190-190<sup>a</sup>: un Appartement de 96m<sup>2</sup> (dont 190<sup>a</sup>=2m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, S.A.S et ASC. de 27m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 31m² (dont 10a=8m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6320m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3209m² de surface

#### **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de 310m² (dont 18m² en surplomb), située à partir de la cote +17.2m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 191-191<sup>a</sup>: une Terrasse de **268m**<sup>2</sup> (dont **191**<sup>a</sup>=**12**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 20m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 22m² (dont 10a=6m² surplomb)

## Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3444m² de surface

# 2.12 - Immeuble 12

L'immeuble 12 est divisé en **21 Parties :** 12 Parties Privatives et 9 Parties communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau.

# Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 332m², compris entre la cote +0.80m et la cote +4.00m d'une hauteur intérieure de 3.20m. Il est divisé en 10 parties dont 3 privatives et 7 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 192: un Appartement de 53m².

PARTIE PRIVATIVE N° 193: un Appartement de 74m².

PARTIE PRIVATIVE N° 194: un Appartement de 78m².

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers, Entrée, Cour, S.A.S, ASC. et Nourrice de 53m²

PARTIE COMMUNE N° 10: des Murs, Piliers et Gaines de 35m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 11: une Conciergerie de 33m²

PARTIE COMMUNE N° 12: une Jardinière de 6m²

# Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 13:une Voie Principale de 17m de 3050m²

PARTIE COMMUNE N° 14:un Terrain de Sport de 757m<sup>2</sup>

PARTIE COMMUNE N° 15:un Espace Vert et Parking de 1982m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3571m<sup>2</sup> de surface

# **Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de **344m²** (dont **17m²** en surplomb), compris entre la cote **+4.20m** et la cote **+7.00m** d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 195-195<sup>a</sup>: un Appartement de 113m<sup>2</sup> (dont 195<sup>a</sup>=1m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 196-196a: un Appartement de 81m² (dont 196a-4m² surplomb).

<u>PARTIE PRIVATIVE N° 197-197</u><sup>a</sup>: un Appartement de  $88m^2$  (dont  $197^a=7m^2$  surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 38m² (dont 10a=5m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5917m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3645m<sup>2</sup> de surface

## Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de  $328m^2$  (dont  $12m^2$  en surplomb), compris entre la cote +7.20m et la cote +10.00m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 198: un Appartement de 105m2.

PARTIE PRIVATIVE N° 199-199a: un Appartement de 81m² (dont 199a=4m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 200-200<sup>a</sup>: un Appartement de 77m<sup>2</sup> (dont 200<sup>a</sup>=1m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 26m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10a: des Murs, Piliers et Gaines de 39m² (dont 10a=7m² surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6004m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3527m<sup>2</sup> de surface

# Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 333m² (dont 15m² en surplomb), compris entre la cote +10.20m et la cote +13.00m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 3 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 201-201<sup>a</sup>: un Appartement de 106m<sup>2</sup> (dont 201<sup>a</sup>=1m<sup>2</sup> surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 202-202a: un Appartement de 76m² (dont 202a=1m² surplomb).

PARTIE PRIVATIVE N° 203-203<sup>a</sup>: un Appartement de 88m² (dont 203<sup>a</sup>=7m² surplomb).

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et ASC. de 24m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **39m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**6**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 5965m²

Total des surfaces des autres immeubles = 3569m<sup>2</sup> de surface

#### **Terrasse**

La Terrasse couvrant une surface de 315m² (dont 8m² en surplomb), située à partir de la cote +13.2m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 204-204<sup>a</sup>: une Terrasse de **280m<sup>2</sup>** (dont **204**<sup>a</sup>=**4**m<sup>2</sup> surplomb)

PARTIE COMMUNE N° 9: une Cage d'escaliers et L.T de 14m²

PARTIE COMMUNE N° 10-10<sup>a</sup>: des Murs, Piliers et Gaines de **21m**<sup>2</sup> (dont **10**<sup>a</sup>=**4**m<sup>2</sup> surplomb)

#### Pour mémoire

PARTIE COMMUNE N° 19:un Vide de 6052m<sup>2</sup>

Total des surfaces des autres immeubles = 3439m² de surface

# 3. TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEME D'INDIVISION :

Inc	dice	G. I.I	Sup.	en m²	Dans l'i	mmeuble	Dans la	résidence	01 4
Priv.	Com.	Consistances	Int. T.F	Avec Surp.	Quote- Part	Tantième	Quote- Part	Tantième	Observations
				Sous					
			Sous	-sol : de la cote -2	.70 <b>m</b> à la cote	e +0.00m		1	Liée à la PP16 au Premier
16A		Place Parking	12	12	2.83	8.55	7.39	7.63	Etage
17A		Place Parking	11	11	2.59	7.83	6.78	6.99	Liée à la PP17 au Premier Etage
20A		Place Parking	12	12	2.83	8.55	7.39	7.63	Liée à la PP20 au Deuxièm Etage
23A		Place Parking	12	12	2.83	8.55	7.39	7.63	Liée à la PP23 au Troisièm Etage
24A		Place Parking	12	12	2.83	8.55	7.39	7.63	Liée à la PP24 au Troisièm Etage
27A		Place Parking	12	12	2.83	8.55	7.39	7.63	Liée à la PP27 au Quatrièn Etage
28A		Place Parking	13	13	3.06	9.26	8.01	8.26	Liée à la PP28 au Quatrièn Etage
31A		Place Parking	12	12	2.96	9.14	7.39	7.63	Liée à la PP31 au Rez-de chaussée
35A		Place Parking	11	11	2.71	8.38	6.78	6.99	Liée à la PP35 au Premie Etage
48A		Place Parking	12	12	2.82	8.71	7.39	7.63	Liée à la PP48 au Rez-de chaussée
49A		Place Parking	12	12	2.82	8.71	7.39	7.63	Liée à la PP49 au Rez-de chaussée
52A		Place Parking	12	12	2.82	8.71	7.39	7.63	Liée à la PP52 au Premie Etage
59A		Place Parking	11	11	2.59	7.98	6.78	6.99	Liée à la PP59 au Troisièn Etage
60A		Place Parking	12	12	2.82	8.71	7.39	7.63	Liée à la PP60 au Quatrièr Etage
61A		Place Parking	11	11	2.59	7.98	6.78	6.99	Liée à la PP61 au Quatrièn Etage
62A		Place Parking	12	12	2.82	8.71	7.39	7.63	Liée à la PP62 au Quatrièn Etage

		T	1		1	1	1	
65A	Place Parking	12	12	3.05	9.40	7.39	7.63	Liée à la PP65 au Rez-de- chaussée
78A	Place Parking	12	12	3.05	9.40	7.39	7.63	Liée à la PP78 au Quatrième
								Etage Liée à la PP81 au Rez-de-
81A	Place Parking	11	11	2.73	8.53	6.78	6.99	chaussée
85A	Place Parking	12	12	2.98	9.31	7.39	7.63	Liée à la PP85 au Premier
3511	1 1g			2.50	7.02			Etage
92A	Place Parking	11	11	2.73	8.53	6.78	6.99	Liée à la PP92 au Quatrième Etage
								Liée à la PP98 au Rez-de-
98A	Place Parking	11	11	2.74	8.49	6.78	6.99	chaussée
103A	Place Parking	12	12	2.99	9.27	7.39	7.63	Liée à la PP103 au Deuxième
10011	There Turking	12	12	2.22	7.21	7.05	7.05	Etage
109A	Place Parking	13	13	3.24	10.04	8.01	8.26	Liée à la PP109 au Quatrième
IUA	Trace Tarking	13	13	3.24	10.04	0.01	0.20	Etage
118A	Place Parking	12	12	2.99	9.29	7.39	7.63	Liée à la PP118 au Deuxième
110A	Flace Farking	12	12	2.99	9.29	1.39	7.03	Etage
121A	Dla aa Dawlein a	11	11	2.74	8.51	6.78	6.99	Liée à la PP121 au Troisième
121A	Place Parking	11	11	2.74	9.51	0./8	0.99	Etage
1264	Dia a Dankina	12	12	2.24	10.00	0.01	9.26	Liée à la PP126 au Quatrième
126A	Place Parking	13	13	3.24	10.06	8.01	8.26	Etage
1204	DI D I	12	12	2.15	0.70	0.01	0.26	Liée à la PP128 au Rez-de-
128A	Place Parking	13	13	3.17	9.69	8.01	8.26	chaussée
100.4	DI D 11	10	10	2.02	0.05	<b>=</b> 20	<b>5</b> (2)	Liée à la PP129 au Rez-de-
129A	Place Parking	12	12	2.93	8.95	7.39	7.63	chaussée
1221	DI D 11	-10	-10	2.02	0.05	<b>-</b> 20	=	Liée à la PP132 au Premier
132A	Place Parking	12	12	2.93	8.95	7.39	7.63	Etage
			1.0		0. 50	0.01	0.01	Liée à la PP133 au Premier
133A	Place Parking	13	13	3.17	9.69	8.01	8.26	Etage
1101	DI D 11	-10	-10	2.02	0.05	<b>-</b> 20	=	Liée à la PP140 au Quatrième
140A	Place Parking	12	12	2.93	8.95	7.39	7.63	Etage
1424	DI D I	10	10	2.02	0.05	7.20	7.62	Liée à la PP142 au Quatrième
142A	Place Parking	12	12	2.93	8.95	7.39	7.63	Etage
4.5.	DI D 11	44	4.4	2.5	0.10	< <b>=</b> 0	6.00	Liée à la PP145 au Rez-de-
145A	Place Parking	11	11	2.65	8.12	6.78	6.99	chaussée
1404	DI D II	4.4	11	2.65	0.10	6 <b>5</b> 0	6.00	Liée à la PP148 au Premier
148A	Place Parking	11	11	2.65	8.12	6.78	6.99	Etage
1561	DI D II	10	10	2.00	0.05	<b>7</b> 20	<b>5</b> .62	Liée à la PP156 au Quatrième
156A	Place Parking	12	12	2.88	8.85	7.39	7.63	Etage
1	1	1	I .	1	1	1	1	1

157A	Place Parking	11	11	2.65	8.12	6.78	6.99	Liée à la PP157 au Quatrième Etage
158A	Place Parking	12	12	2.88	8.85	7.39	7.63	Liée à la PP158 au Quatrième
1004	DI D II	10	10	2.05	0.55	<b>7</b> 20	<b>=</b> (2)	Etage Liée à la PP160 au Rez-de-
160A	Place Parking	12	12	2.85	8.75	7.39	7.63	chaussée
162A	Place Parking	12	12	2.85	8.75	7.39	7.63	Liée à la PP162 au Rez-de- chaussée
166A	Place Parking	12	12	2.85	8.75	7.39	7.63	Liée à la PP166 au Deuxième Etage
168A	Place Parking	12	12	2.85	8.75	7.39	7.63	Liée à la PP168 au Deuxième Etage
170A	Place Parking	11	11	2.62	8.02	6.78	6.99	Liée à la PP170 au Troisième Etage
172A	Place Parking	12	12	2.85	8.75	7.39	7.63	Liée à la PP172 au Quatrième Etage
177A	Place Parking	12	12	2.85	9.06	7.39	7.63	Liée à la PP177 au Rez-de- chaussée
178A	Place Parking	12	12	2.85	9.06	7.39	7.63	Liée à la PP178 au Rez-de- chaussée
180A	Place Parking	12	12	2.85	9.06	7.39	7.63	Liée à la PP180 au Premier Etage
183A	Place Parking	12	12	2.85	9.06	7.39	7.63	Liée à la PP183 au Deuxième Etage
186A	Place Parking	12	12	2.85	9.06	7.39	7.63	Liée à la PP186 au Troisième Etage
188A	Place Parking	12	12	2.85	9.06	7.39	7.63	Liée à la PP188 au Quatrième
189A	Place Parking	12	12	2.85	9.06	7.39	7.63	Etage Liée à la PP189 au Quatrième
192A	Place Parking	12	12	3.64	11.00	7.39	7.63	Etage Liée à la PP192 au Rez-de-
193A	Place Parking	12	12	3.64	11.00	7.39	7.63	chaussée Liée à la PP193 au Rez-de-
133A	riace rarking	12	12	3.04	11.00	1.39	7.03	chaussée
194A	Place Parking	12	12	3.64	11.00	7.39	7.63	Liée à la PP194 au Rez-de- chaussée
196A	Place Parking	12	12	3.64	11.00	7.39	7.63	Liée à la PP196 au Premier Etage
201A	Place Parking	11	11	3.34	10.08	6.78	6.99	Liée à la PP201 au Troisième Etage

203A		Place Parking	12	12	3.64	11.00	7.39	7.63	Liée à la PP203 au Troisième Etage
		Couloir de Circulation,	746	746					
		Escaliers et Rampes	740	740					
	1	Terrain Plein	7956	7956					
	1	Local Technique	162	162					
		Parking MOTO	84	84					
		Murs et Piliers	68	68					
	To	otal	9692	9692					
		Total sous-sol			167.36	515.21			
					euble 1				
			Rez-de-cl	haussée : de la co	te + <b>0.15m</b> à la	cote +4.60m			
6		Commerce	63	63	14.85	44.87	38.81	40.05	
7		Appartement	74	74	17.45	52.71	45.59	47.04	
8		Commerce	65	65	15.32	46.30	40.05	41.31	
	_	Cage d'escaliers, Entrée, Cour, Hall, Local, ASC. et Nourrice	52	52					
	9	Murs, Piliers et Gaines	34	34					
		Conciergerie	36	36					
		Jardinière	7	7					
	To	otal	331	331	<u> </u>		ll .	1	
				Pour n	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total o	des surfaces d	les autres immeubles	3572	3572					
	Total	du titre	9692	9692					
			Premier	Etage: de la con	te + <b>4.80m</b> à la	cote + <b>7.60m</b>			
16-16 <sup>a</sup>		Appartement	84	91	21.45	64.81	56.07	57.85	Possède la PP16A au Sous-so 16 <sup>a</sup> = 7m <sup>2</sup> surplomb
17-17 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	19.10	57.69	49.91	51.49	Possède la PP17A au Sous-so 17 <sup>a</sup> = 6m <sup>2</sup> surplomb
18-18 <sup>a</sup>		Appartement	119	120	28.28	85.47	73.92	76.28	$18^a = 1m^2$ surplomb
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	32	38					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	334	354				•	
				Pour n	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
									-

Total	des surfaces d	les autres immeubles	3441	3635					
		du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage : de la co	te + <b>7.80m</b> à la	cote +10.60m	1		
20-20a		Amoutoment	79	81	19.10	57.69	49.91	51.49	Possède la PP20A au Sous-sol
20-20"		Appartement	19	01	19.10	57.09	49.91	51.49	$20^a = 2m^2$ surplomb
21-21 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	19.10	57.69	49.91	51.49	$21^a = 6m^2$ surplomb
22		Appartement	111	111	26.17	79.06	68.39	70.56	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	34	40					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	323	337					
				Pour	mémoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total o	des surfaces d	les autres immeubles	3365	3518					
	Total o	du titre	9692	9859					
			Troisième	Etage: de la co	te <b>+10.80m</b> à la	cote +13.60m			
23-23 <sup>a</sup>		Amnoutoment	84	91	21.45	64.81	56.07	57.85	Possède la PP23A au Sous-sol
23-25		Appartement	04	91	21.45	04.01	50.07	57.65	$23^a = 7m^2$ surplomb
24-24 <sup>a</sup>		A a t a a t	73	75	17.60	53.42	46 21	47.68	Possède la PP24A au Sous-sol
24-24"		Appartement	13	/5	17.68	55.42	46.21	47.08	$24^a = 2m^2$ surplomb
25-25 <sup>a</sup>		Appartement	113	114	26.88	81.20	70.24	72.47	$25^a = 1 \text{m}^2 \text{ surplomb}$
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	32	39					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	otal	326	343					
				Pour	mémoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total o	des surfaces d	es autres immeubles	3401	3559					
	Total o	du titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage: de la co	te +13.80m à la	cote +16.60m	<u>l</u>	_	
26-26 <sup>a</sup>		Appartement	79	81	19.10	57.69	49.91	51.49	$26^a = 2m^2$ surplomb
27-27 <sup>a</sup>		Appartement	76	81	19.10	57.69	49.91	51.49	Possède la PP27A au Sous-sol 27 <sup>a</sup> = 5m <sup>2</sup> surplomb
28		Appartement	111	111	26.17	79.06	68.39	70.56	Possède la PP28A au Sous-sol
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	33	40					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	otal	323	337		1	1	1	,
					mémoire				
	19 Vide			6320					
Total	Total des surfaces des autres immeubles			3188					
	Total du titre			9845					

			Т	errasse : à partir	de la cote +16	.80m			
		Terrasse	285	290					29 <sup>a</sup> = 5m <sup>2</sup> surplomb
	29-29 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	13	13					
		Murs, Piliers et Gaines	17	21					$10^a = 4m^2$ surplomb
	To	otal	315	324					-
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total o	des surfaces d	les autres immeubles	3325	3430					
	Total	du titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 1		1	311.2	940.16		1	
				Imme	euble 2				
				aussée : de la co					
30		Commerce	64	64	15.79	48.74	39.43	40.68	
31		Appartement	76	76	18.75	57.88	46.82	48.31	Possède la PP31A au Sous-sol
32		Appartement	37	37	9.14	28.20	22.80	23.52	
33		Commerce	63	63	15.55	47.98	38.81	40.05	
		Cage d'escaliers, Entrée,							
	9	Cour, Hall, Local, ASC.	52	52					
	,	et Nourrice							
		Murs, Piliers et Gaines	32	32					
	To	otal	324	324					
				Pour n	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total o	des surfaces d	les autres immeubles	3579	3579					
	Total o	du titre	9692	9692					
				Etage: de la co					
34-34 <sup>a</sup>		Appartement	76	81	19.99	61.69	49.91	51.49	$34^{a} = 5m^{2}$ surplomb
35		Appartement	110	110	27.14	83.78	67.77	69.93	Possède la PP35A au Sous-sol
36-36 <sup>a</sup>		Appartement	76	81	19.99	61.69	49.91	51.49	$36^a = 5m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24 31	24					
	Murs, Piliers et Gaines			38					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	otal	317	334					
					némoire				
	19	Vide	5917 <b>3458</b>	5917					
Total o	Total des surfaces des autres immeubles			3655					
	Total	du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage: de la co	te + <b>7.80m</b> à la	cote +10.60m			

37-37 <sup>a</sup>		Appartement	76	81	19.99	61.69	49.91	51.49	37 <sup>a</sup> = 5m <sup>2</sup> surplomb
38		Appartement	101	101	24.92	76.92	62.23	64.20	
39-39a		Appartement	74	76	18.75	57.88	46.82	48.31	$39^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	33	39					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	308	321					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total o	des surfaces d	es autres immeubles	3380	3534					
	Total du titre			9859					
				Etage: de la cot	e +10.80m à la	cote +13.60m			
40-40 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	18.75	57.88	46.82	48.31	$40^a = 2m^2$ surplomb
41		Appartement	106	106	26.16	80.73	65.31	67.38	
42-42 <sup>a</sup>		Appartement	76	81	19.99	61.69	49.91	51.49	$42^a = 5m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	34	40					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	314	327					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total o	des surfaces d	es autres immeubles	3413	3575					
	Total o	du titre	9692	9867					
				Etage : de la co					
43-43 <sup>a</sup>		Appartement	76	81	19.99	61.69	49.91	51.49	$43^a = 5m^2$ surplomb
44		Appartement	101	101	24.92	76.92	62.23	64.20	
45-45 <sup>a</sup>		Appartement	73	75	18.51	57.12	46.21	47.68	$45^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
		Murs, Piliers et Gaines	34	39					$10^a = 5m^2$ surplomb
	To	otal	308	320					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total o	Total des surfaces des autres immeubles			3205					
	Total o	du titre	9692	9845					
			T	'errasse : à partir	de la cote +16.	80m			
		Terrasse	273	278					$46^a = 5m^2$ surplomb
	46-46 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	14	14					
		Murs, Piliers et Gaines	16	19					$10^a = 3m^2$ surplomb
	To	otal	303	311					
				Pour n	némoire				

					1	1 1			
	19	Vide	6052	6052					
Total d		es autres immeubles	3337	3443					
	Total o	du titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 2			318.33	982.48			
					euble 3				
				haussée : de la co				T	
47		Commerce	63	63	14.82	45.72	38.81	40.05	
48		Appartement	37	37	8.71	26.86	22.80	23.52	Possède la PP48A au Sous-sol
49		Appartement	76	76	17.87	55.15	46.82	48.31	Possède la PP49A au Sous-sol
50		Commerce	64	64	15.06	46.44	39.43	40.68	
	9	Cage d'escaliers, Entrée, Cour, Hall, Local, ASC. et Nourrice	52	52					
		Murs, Piliers et Gaines	32	32					
	Total			324					
				Pour n	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total d	les surfaces d	es autres immeubles	3579	3579					
	Total (	du titre	9692	9692					
				Etage: de la con					
51-51 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	19.04	58.78	49.91	51.49	$51^a = 6m^2$ surplomb
52		Appartement	110	110	25.86	79.83	67.77	69.93	Possède la PP52A au Sous-sol
53-53 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	19.04	58.78	49.91	51.49	$53^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
		Murs, Piliers et Gaines	33	38					$10^a = 5m^2$ surplomb
	To	otal	317	334					
					némoire	,		1	
	19	Vide	5917	5917					
Total d		es autres immeubles	3458 9692	3655					
	Total du titre			9906					
				Etage: de la co				1	
54-54 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	17.87	55.15	46.82	48.31	$54^{a} = 2m^{2}$ surplomb
55		Appartement	102	102	23.98	74.02	62.84	64.84	
56-56 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	19.04	58.78	49.91	51.49	$56^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
		Murs, Piliers et Gaines	32	37					$10^{a} = 5m^{2}$ surplomb
	To	otal	307	320					

				Pour n	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total	des surfaces d	les autres immeubles	3381	3535					
	Total	du titre	9692	9859					
		,	Troisième	Etage : de la cot	te +10.80m à la	cote +13.60m			,
57-57 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	19.04	58.78	49.91	51.49	$57^a = 6m^2$ surplomb
58		Appartement	108	108	25.39	78.37	66.54	68.65	•
59-59 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	17.87	55.15	46.82	48.31	Possède la PP59A au Sous-sol 59 <sup>a</sup> = 2m <sup>2</sup> surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	32	38					$10^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	Total			327					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total	des surfaces d	les autres immeubles	3414	3575					
	Total	du titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage: de la co	te + <b>13.80m</b> à la	cote +16.60m			
60-60 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	17.87	55.15	46.82	48.31	Possède la PP60A au Sous-sol $60^a = 2m^2$ surplomb
61		Appartement	102	102	23.98	74.02	62.84	64.84	Possède la PP61A au Sous-sol
62-62 <sup>a</sup>		Appartement	76	82	19.28	59.51	50.52	52.13	Possède la PP62A au Sous-sol $62^a = 6m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					-
	9	Murs, Piliers et Gaines	31	36					$10^{a} = 5m^{2}$ surplomb
	To	otal	307	320					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total	des surfaces d	les autres immeubles	3065	3205					
	Total	du titre	9692	9845					
			To	errasse : à partir	de la cote +16	.80m			
		Terrasse	272	277					$63^{a} = 5m^{2}$ surplomb
	63-63 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	13	13					
		Murs, Piliers et Gaines	19	23					$10^a = 4m^2$ surplomb
	To	otal	304	313					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total	des surfaces d	les autres immeubles	3336	3441					
	Total	du titre	9692	9806					

		Total de l'immeuble 3			304.72	940.49			
				Imm	euble 4				
			Rez-de-ch	naussée : de la co	ote + <b>0.15m</b> à la	cote +4.60m			
64		Commerce	64	64	16.29	50.13	39.43	40.68	
65		Appartement	75	75	19.10	58.73	46.21	47.68	Possède la PP65A au Sous-sol
66		Commerce	63	63	16.03	49.33	38.81	40.05	
		Cage d'escaliers, Entrée, Cour, Hall, Local, ASC.	52	52					
	9	et Nourrice							
		Conciergerie	36	36					
		Murs, Piliers et Gaines	35	35					
	T	otal	325	325	-	I .		1	
				Pour r	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total c	les surfaces	des autres immeubles	3578	3578					
	Total	du titre	9692	9692					
			Premier	Etage : de la co	te + <b>4.80m</b> à la d	cote + <b>7.60m</b>		1	
67-67 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	20.61	63.43	49.91	51.49	67 <sup>a</sup> = 6m <sup>2</sup> surplomb
68		Appartement	110	110	28.00	86.14	67.77	69.93	
69-69 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	20.61	63.43	49.91	51.49	69 <sup>a</sup> = 6m <sup>2</sup> surplomb
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					-
	9	Murs, Piliers et Gaines	32	38					$10^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	T	otal	316	334					•
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total c	des surfaces	des autres immeubles	3459	3655					
	Total	du titre	9692	9906					
				Etage : de la co					
70-70 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	20.61	63.43	49.91	51.49	$70^{a} = 6m^{2}$ surplomb
71		Appartement	101	101	25.70	79.09	62.23	64.20	
72-72 <sup>a</sup>		Appartement	73	75	19.10	58.73	46.21	47.68	$72^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
		Murs, Piliers et Gaines	34	39					$10^{a} = 5m^{2}$ surplomb
	T	<b>'otal</b>	307	320					
					némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total d	des surfaces	des autres immeubles	3381	3535					

Total du titre			9692	9859					
			Troisième	Etage : de la cot	e +10.80m à la	cote +13.60m			
73-73 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	19.34	59.51	46.82	48.31	$73^a = 2m^2$ surplomb
74		Appartement	107	107	27.23	83.79	65.92	68.02	•
75-75 <sup>a</sup>		Appartement	75	81	20.61	63.43	49.91	51.49	$75^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	33	38					$10^a = 5m^2$ surplomb
Total			313	326					•
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total o	des surfaces d	es autres immeubles	3414	3576					
	Total du titre			9867					
Quatrième Etage : de la cote +13.80m à la cote +16.60m									
76-76 <sup>a</sup>		Appartement	76	82	20.87	64.21	50.52	52.13	$76^{a} = 6m^{2} \text{ surplomb}$
77		Appartement	101	101	25.70	79.09	62.23	64.20	•
70 70a			72	75	10.10	50.72	46.21	47.69	Possède la PP78A au Sous-sol
78-78 <sup>a</sup>		Appartement	73	75	19.10	58.73	46.21	47.68	$78^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					•
		Murs, Piliers et Gaines	33	38					$10^{a} = 5m^{2}$ surplomb
Total			307	320					•
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total o	Total des surfaces des autres immeubles			3205					
	Total du titre			9845					
			T	'errasse : à partir	de la cote +16.	80m			
	79-79ª	Terrasse	272	277					$79^a = 5m^2$ surplomb
		Cage d'escaliers et L.T	14	14					•
		Murs, Piliers et Gaines	18	21					$10^a = 3m^2$ surplomb
	To	otal	304	312	-1	11	1		
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total o		es autres immeubles	3336	3442					
	Total du titre			9806					
		Total de l'immeuble 4			318.9	981.2	I	1	'
				Imm	euble 5				
Rez-de-chaussée : de la cote +0.15m à la cote +4.60m									
80		Commerce	91	91	22.58	70.61	56.07	57.85	
81		Appartement	77	77	19.12	59.75	47.44	48.95	Possède la PP81A au Sous-sol
82		Commerce	78	78	19.36	60.51	48.06	49.58	

		Cage d'escaliers, Entrée,							
		Local Technique, ASC. et	43	43					
	9	Nourrice	43	43					
		Murs, Piliers et Gaines	31	31					
	To	otal	320	320					
	10	nai	320		, ,				
					némoire	T	T	1	
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total o		les autres immeubles	3583	3583					
	Total o	du titre	9692	9692					
			Premier	Etage: de la cot	e + <b>4.80m</b> à la c	cote + <b>7.60m</b>			
83-83 <sup>a</sup>		Appartement	80	85	21.10	65.94	52.37	54.03	$83^{a} = 5m^{2}$ surplomb
84		Appartement	73	73	18.12	56.63	44.98	46.41	
85-85 <sup>a</sup>		Appartement	92	99	24.58	76.80	60.99	62.93	Possède la PP85A au Sous-sol $85^a = 7m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	28	28					
	9	Murs, Piliers et Gaines	28	34					$10^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	To	otal	301	319					•
					némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total o	les surfaces d	les autres immeubles	3474	3670					
	Total o	du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage : de la cot	te + <b>7.80m</b> à la	cote +10.60m			
86-86 <sup>a</sup>		Appartement	81	86	21.35	66.72	52.99	54.67	$86^{a} = 5m^{2}$ surplomb
87		Appartement	70	70	17.38	54.31	43.13	44.50	
88-88 <sup>a</sup>		Appartement	91	94	23.34	72.92	57.91	59.75	88a = 3m² surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	28	28					
	9	Murs, Piliers et Gaines	28	34					$10^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	To	otal	298	312					
					némoire	T	T		
	19	Vide	6004	6004					
Total o		les autres immeubles	3390	3543					
	Total o	du titre	9692	9859					
				Etage: de la cote					
89-89 <sup>a</sup>		Appartement	78	80	19.86	62.06	49.29	50.85	$89^a = 2m^2$ surplomb
90		Appartement	73	73	18.12	56.63	44.98	46.41	
91-91 <sup>a</sup>		Appartement	92	99	24.58	76.80	60.99	62.93	91 <sup>a</sup> = 7m <sup>2</sup> surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	28	28					

		Murs, Piliers et Gaines	29	34					$10^a = 5m^2$ surplomb
	To	otal	300	314					•
				Pour n	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total	l des surfaces d	es autres immeubles	3427	3588					
	Total	du titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage: de la con	te + <b>13.80m</b> à la	cote +16.60m	l		
92-92 <sup>a</sup>		Appartement	81	86	21.35	66.72	52.99	54.67	Possède la PP92A au Sous-sol 92 <sup>a</sup> = 5m <sup>2</sup> surplomb
93		Appartement	70	70	17.38	54.31	43.13	44.50	
94-94 <sup>a</sup>		Appartement	91	94	23.34	72.92	57.91	59.75	94 <sup>a</sup> = 3m <sup>2</sup> surplomb
	0	Cage d'escaliers et ASC.	28	28					•
	9	Murs, Piliers et Gaines	28	34					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	298	312	<del>-</del>	1	1	1	•
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total	l des surfaces d	es autres immeubles	3074	3213					
	Total	du titre	9692	9845					
				errasse : à partir	de la cote +16.	.80m			
		Terrasse	268	275					$95^{a} = 7m^{2}$ surplomb
	95-95 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	14	14					
		Murs, Piliers et Gaines	15	17					$10^a = 2m^2$ surplomb
	To	otal	297	306					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total	l des surfaces d	les autres immeubles	3343	3448					
	Total	du titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 5			311.56	973.63			
					euble 6				
				aussée : de la co	te + <b>0.15m</b> à la	cote +4.20m			
96		Commerce	64	64	15.96	49.42	39.43	40.68	
97		Commerce	64	64	15.96	49.42	39.43	40.68	
98		Appartement	74	74	18.47	57.15	45.59	47.04	Possède la PP98A au Sous-sol
	9	Cage d'escaliers, Entrée, Local Technique, ASC. et Nourrice	31	31					
		Murs, Piliers et Gaines	37	37					
		Conciergerie	53	53					
	To	otal	323	323					

				Pour r	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total d	les surfaces d	les autres immeubles	3580	3580					
	Total	du titre	9692	9692					
			Premier	Etage : de la co	te + <b>4.40m</b> à la c	cote +7.20m	1		<u>'</u>
99-99ª		Appartement	75	82	20.45	63.32	50.52	52.13	99 <sup>a</sup> = 7m <sup>2</sup> surplomb
100-100 <sup>a</sup>		Appartement	74	81	20.20	62.55	49.91	51.49	100 <sup>a</sup> = 7m <sup>2</sup> surplomb
101		Appartement	106	106	26.44	81.85	65.31	67.38	
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	28	35					$10^{a} = 7m^{2}$ surplomb
	To	otal	307	328					•
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total d	les surfaces d	les autres immeubles	3468	3661					
	Total	du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage: de la co	te + <b>7.40m</b> à la	cote +10.20m			
102-102 <sup>a</sup>		Appartement	75	82	20.45	63.32	50.52	52.13	102 <sup>a</sup> = 7m <sup>2</sup> surplomb
103-103 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	18.96	58.69	46.82	48.31	Possède la PP103A au Sous- sol 103 <sup>a</sup> = 2m <sup>2</sup> surplomb
104		Appartement	106	106	26.44	81.85	65.31	67.38	•
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	28	35					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	otal	307	323				•	•
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total d	les surfaces d	les autres immeubles	3381	3532					
	Total	du titre	9692	9859					
			Troisième	Etage: de la cot	te <b>+10.40m</b> à la	cote +13.20m			
105-105 <sup>a</sup>		Appartement	75	77	19.21	59.46	47.44	48.95	$105^{a} = 2m^{2}$ surplomb
106-106 <sup>a</sup>		Appartement	75	82	20.45	63.32	50.52	52.13	$106^{a} = 7m^{2}$ surplomb
107		Appartement	101	101	25.19	77.99	62.23	64.20	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	27	34					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	otal	302	318					
				Pour r	némoire				

	19	Vide	5965	5965					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3425	3584					
		lu titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage : de la co	te +13.40m à la	cote +16.20m			
108-108 <sup>a</sup>		Appartement	75	82	20.45	63.32	50.52	52.13	108 <sup>a</sup> = 7m <sup>2</sup> surplomb
109-109 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	18.96	58.69	46.82	48.31	Possède la PP109A au Soussol $109^{a} = 2m^{2} \text{ surplomb}$
110		Appartement	106	106	26.44	81.85	65.31	67.38	200 200 200 200 200 200 200 200 200 200
	_	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	28	35					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	ital	307	323	1				1
	-				némoire				
	19	Vide	6320	6320				1	
Total		es autres immeubles	3065	3202					
10141		lu titre	9692	9845					
	1 Otal C	iu titre		errasse : à partin	do la goto 116	10m			
		Terrasse	274	280	de la cole +10.	40111		1	111 <sup>a</sup> = 6m <sup>2</sup> surplomb
	111-111 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	13	13					111" = OIII- Surpionio
	111-111	Murs, Piliers et Gaines	17	21					$10^{a} = 4m^{2} \text{ surplomb}$
	То	otal	304	314					10° = 4III <sup>2</sup> surpiolilo
	10	otai	304		, .				
	T.				némoire			T	
	19	Vide	6052	6052					
Total		es autres immeubles	3336	3440					
	Total d	lu titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 6			314.03	972.2			
					euble 7				
	Т			naussée : de la co					
112		Commerce	91	91	22.68	70.43	56.07	57.85	
113		Appartement	94	94	23.43	72.76	57.91	59.75	
114		Appartement	60	60	14.96	46.44	36.97	38.14	
	9	Cage d'escaliers, Entrée, Local Technique, ASC. et Nourrice	44	44					
		Murs, Piliers et Gaines	35	35					
	То	otal	324	324					
	10	ıaı	344		, .				
					némoire	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					

	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total d		les autres immeubles	3579	3579					
	Total	du titre	9692	9692					
		<u>'</u>	Premier	Etage : de la co	te + <b>4.80m</b> à la	cote + <b>7.60m</b>	1	1	
115-115 <sup>a</sup>		Appartement	79	86	21.43	66.56	52.99	54.67	$115^a = 7m^2$ surplomb
116-116 <sup>a</sup>		Appartement	90	99	24.67	76.63	60.99	62.93	$116^a = 9m^2 \text{ surplomb}$
117		Appartement	73	73	18.19	56.50	44.98	46.41	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	27	27					
	9	Murs, Piliers et Gaines	29	36					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	otal	298	321					•
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total d	des surfaces d	les autres immeubles	3477	3668					
	Total	du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage: de la co	te + <b>7.80m</b> à la	cote +10.60m			
									Possède la PP118A au Sous-
118-118 <sup>a</sup>		Appartement	<b>79</b>	86	21.43	66.56	52.99	54.67	sol
									$118^a = 7m^2$ surplomb
119-119 <sup>a</sup>		Appartement	89	94	23.43	72.76	57.91	59.75	$119^a = 5m^2$ surplomb
120		Appartement	70	70	17.45	54.18	43.13	44.50	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	27	27					
		Murs, Piliers et Gaines	31	37					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	296	314					
		,			némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total d		les autres immeubles	3392	3541					
	Total	du titre	9692	9859					
			Troisième	Etage: de la cot	te <b>+10.80m</b> à la	cote +13.60m			
									Possède la PP121A au Sous-
121-121 <sup>a</sup>		Appartement	<b>79</b>	81	20.19	62.69	49.91	51.49	sol
									$121^a = 2m^2$ surplomb
122-122 <sup>a</sup>		Appartement	90	99	24.67	76.63	60.99	62.93	$122^a = 9m^2$ surplomb
123		Appartement	73	73	18.19	56.50	44.98	46.41	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	27	27					
		Murs, Piliers et Gaines	29	37					$10^a = 8m^2 \text{ surplomb}$
	To	otal	298	317					
					némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total d	des surfaces d	les autres immeubles	3429	3585					

	Total	du titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage: de la co	te +13.80m à la	a cote +16.60m			
124-124 <sup>a</sup>		Appartement	<b>79</b>	86	21.43	66.56	52.99	54.67	$124^a = 7m^2$ surplomb
125-125 <sup>a</sup>		Appartement	89	94	23.43	72.76	57.91	59.75	$125^a = 5m^2$ surplomb
126		Appartement	70	70	17.45	54.18	43.13	44.50	Possède la PP126A au Sous- sol
	9	Cage d'escaliers et ASC.	27	27					
	9	Murs, Piliers et Gaines	31	37					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	296	314					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total	des surfaces d	les autres immeubles	3076	3211					
	Total	du titre	9692	9845					
			Т	errasse : à partir	de la cote +16	.80m			
		Terrasse	266	274					127 <sup>a</sup> = 8m <sup>2</sup> surplomb
	127-127 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	14	14					
		Murs, Piliers et Gaines	16	21					$10^a = 5m^2$ surplomb
	To	otal	296	309					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total		les autres immeubles	3344	3445					
	Total	du titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 7			313.03	972.14			
					euble 8				
	1		Rez-de-c	haussée : de la co	ote + <b>0.80m</b> à la	cote +4.10m	1	1	
128		Appartement	73	73	17.80	54.44	44.98	46.41	Possède la PP128A au Soussol
129		Appartement	80	80	19.51	59.65	49.29	50.85	Possède la PP129A au Sous- sol
130		Appartement	53	53	12.92	39.51	32.65	33.69	
		Cage d'escaliers, Entrée, Cour, ASC. et Nourrice	54	54					
	9	Murs, Piliers et Gaines	37	37					
		Conciergerie	30	30					
	To	otal	327	327	1	1	1	1	-
				Pour r	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					

Total d	les surfaces d	es autres immeubles	3576	3576					
		du titre	9692	9692					
			Premier	Etage : de la co	te + <b>4.30m</b> à la	cote +7.10m	I .	1	
131-131 <sup>a</sup>		Appartement	80	82	19.99	61.15	50.52	52.13	$131^a = 2m^2$ surplomb
		••							Possède la PP132A au Sous-
132-132a		Appartement	79	82	19.99	61.15	50.52	52.13	sol
									$132^a = 3m^2$ surplomb
122		A	110	110	26.02	02.02	<b>(5.55</b>	(0.02	Possède la PP133A au Sous-
133		Appartement	110	110	26.82	82.03	67.77	69.93	sol
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	32	38					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	325	336					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total d		es autres immeubles	3450	3653					
200020		du titre	9692	9906					
	200			Etage : de la co	te +7.30m à la	cote +10.10m			
134-134 <sup>a</sup>		Appartement	80	82	19.99	61.15	50.52	52.13	$134^a = 2m^2$ surplomb
135-135 <sup>a</sup>		Appartement	76	77	18.78	57.42	47.44	48.95	$135^{a} = 1 \text{m}^{2} \text{ surplomb}$
136		Appartement	101	101	24.63	75.32	62.23	64.20	
	^	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	33	38					$10^a = 5m^2$ surplomb
1	To	otal	314	322	"	ı	I	1	•
				Pour 1	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total d		es autres immeubles	3374	3533					
100010		du titre	9692	9859					
				Etage : de la cot	te +10.30m à la	cote +13.10m			
137-137 <sup>a</sup>		Appartement	76	77	18.78	57.42	47.44	48.95	$137^a = 1m^2$ surplomb
138-138 <sup>a</sup>		Appartement	79	82	19.99	61.15	50.52	52.13	138 <sup>a</sup> = 3m <sup>2</sup> surplomb
139		Appartement	108	108	26.34	80.54	66.54	68.65	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	32	37					$10^{a} = 5m^{2}$ surplomb
	To	otal	319	328					
				Pour	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total d	les surfaces d	es autres immeubles	3408	3574					
		du titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage : de la co	te +13.30m à la	cote +16.10m		1	

T.F: 54302/78

140-140a		Appartement	80	82	19.99	61.15	50.52	52.13	Possède la PP140A au Sous- sol 140a = 2m² surplomb
141-141 <sup>a</sup>		Appartement	74	77	18.78	57.42	47.44	48.95	$141^{a} = 3m^{2} \text{ surplomb}$
142		Appartement	101	101	24.63	75.32	62.23	64.20	Possède la PP142A au Sous- sol
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	34	38					$10^a = 4m^2$ surplomb
	To	otal	313	322					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3059	3203					
	Total o	du titre	9692	9845					
			T	'errasse : à partir	de la cote +16	.30m			
		Terrasse	277	280					$143^a = 3m^2$ surplomb
	143-143 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	13	13					
		Murs, Piliers et Gaines	18	21					$10^a = 3m^2$ surplomb
	To	otal	308	314					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3332	3440					
	Total	du titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 8			308.94	944.82			
					euble 9				
				haussée : de la co				1	
144		Appartement	85	85	20.44	62.68	52.37	54.03	
145		Appartement	73	73	17.55	53.83	44.98	46.41	Possède la PP145A au Sous- sol
146		Appartement	82	82	19.71	60.47	50.52	52.13	
	9	Cage d'escaliers, Entrée, Cour, ASC. et Nourrice	53	53					
		Murs, Piliers et Gaines	33	33					
	To	otal	326	326					
				Pour	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3577	3577					
	Total	du titre	9692	9692					

			Premier	Etage : de la co	te + <b>4.30m</b> à la d	cote + <b>7.10m</b>			
147-147 <sup>a</sup>		Appartement	78	82	19.71	60.47	50.52	52.13	$147^a = 4m^2$ surplomb
									Possède la PP148A au Sous-
148-148 <sup>a</sup>		Appartement	78	82	19.71	60.47	50.52	52.13	sol
									$148^a = 4m^2$ surplomb
149		Appartement	110	110	26.45	81.12	67.77	69.93	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	22	22					
	7	Murs, Piliers et Gaines	33	39					$10^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	To	otal	321	335					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total o	des surfaces d	les autres immeubles	3454	3654					
	Total	du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage : de la co	te + <b>7.30m</b> à la	cote +10.10m			
150-150 <sup>a</sup>		Appartement	76	77	18.51	56.78	47.44	48.95	$150^a = 1m^2$ surplomb
151-151 <sup>a</sup>		Appartement	78	82	19.71	60.47	50.52	52.13	$151^a = 4m^2$ surplomb
152		Appartement	101	101	24.29	74.48	62.23	64.20	
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	30	36					$10^{a} = 6m^{2}$ surplomb
	To	otal	309	320					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total o	des surfaces d	les autres immeubles	3379	3535					
	Total	du titre	9692	9859					
			Troisième	Etage: de la cot	e +10.30m à la	cote +13.10m			
153-153 <sup>a</sup>		Appartement	78	82	19.71	60.47	50.52	52.13	$153^a = 4m^2$ surplomb
154-154 <sup>a</sup>		Appartement	75	76	18.27	56.05	46.82	48.31	$154^a = 1m^2$ surplomb
155		Appartement	108	108	25.96	79.65	66.54	68.65	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	22	22					
	9	Murs, Piliers et Gaines	33	39					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	316	327					-
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total o	des surfaces d	les autres immeubles	3411	3575					
	Total	du titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage: de la co	te + <b>13.30m</b> à la	cote +16.10m			
									Possède la PP156A au Sous-
156-156 <sup>a</sup>		Appartement	75	76	18.27	56.05	46.82	48.31	sol
									$156^a = 1m^2$ surplomb

157-157 <sup>a</sup>		Appartement	78	82	19.71	60.47	50.52	52.13	Possède la PP157A au Sous- sol 157 <sup>a</sup> = 4m <sup>2</sup> surplomb
158		Appartement	101	101	24.29	74.48	62.23	64.20	Possède la PP158A au Sous- sol
	0	Cage d'escaliers et ASC.	22	22					
	9	Murs, Piliers et Gaines	34	39					$10^a = 5m^2$ surplomb
	To	otal	310	320					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3062	3205					
	Total o	du titre	9692	9845					
				<b>errasse :</b> à partii	de la cote +16	.30m			
		Terrasse	275	279					$159^a = 4m^2$ surplomb
	159-159 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	13	13					
		Murs, Piliers et Gaines	17	21					$10^a = 4m^2$ surplomb
	To	otal	305	313					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3335	3441					
	Total o	du titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 9			312.29	957.94			
					euble 10				
	1		Rez-de-cl	naussée : de la co	ote + <b>0.80m</b> à la	cote +4.10m	1	T	
160		Appartement	74	74	17.59	53.99	45.59	47.04	Possède la PP160A au Sous- sol
161		Appartement	86	86	20.45	62.74	52.99	54.67	
162		Appartement	82	82	19.50	59.81	50.52	52.13	Possède la PP162A au Soussol
	9	Cage d'escaliers, Entrée, Cour, ASC. et Nourrice	53	53					
		Murs, Piliers et Gaines	31	31					
	To	otal	326	326					
				Pour	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	15	Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3577	3577					
	Total o	du titre	9692	9692					

			Premier	Etage: de la co	te + <b>4.30m</b> à la	cote + <b>7.10m</b>			
163-163 <sup>a</sup>		Appartement	78	82	19.50	59.81	50.52	52.13	163 <sup>a</sup> = 4m <sup>2</sup> surplomb
164-164 <sup>a</sup>		Appartement	77	82	19.50	59.81	50.52	52.13	$164^{a} = 5m^{2}$ surplomb
165		Appartement	110	110	26.16	80.24	67.77	69.93	•
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	30	37					$10^a = 7m^2$ surplomb
·	T	otal	319	335					•
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total d	es surfaces (	des autres immeubles	3456	3654					
	Total	du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage: de la co	te + <b>7.30m</b> à la	cote +10.10m			
									Possède la PP166A au Sous-
166-166 <sup>a</sup>		Appartement	78	82	19.50	59.81	50.52	52.13	sol
									$166^a = 4m^2$ surplomb
167-167 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	18.07	55.43	46.82	48.31	$167^a = 2m^2$ surplomb
168		Appartement	101	101	24.02	73.67	62.23	64.20	Possède la PP168A au Sous-
100					24.02	75.07	02.23	04.20	sol
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
		Murs, Piliers et Gaines	32	38					$10^a = 6m^2$ surplomb
	T	otal	309	321					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total d	es surfaces (	des autres immeubles	3379	3534					
	Total	du titre	9692	9859					
			Troisième	Etage: de la cot	te + <b>10.30m</b> à la				
169-169a		Appartement	75	76	18.07	55.43	46.82	48.31	$169^a = 1m^2$ surplomb
									Possède la PP170A au Sous-
170-170 <sup>a</sup>		Appartement	77	82	19.50	59.81	50.52	52.13	sol
									$170^a = 5m^2$ surplomb
171		Appartement	108	108	25.68	78.77	66.54	68.65	
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
		Murs, Piliers et Gaines	31	37					$10^a = 6m^2$ surplomb
	T	otal	315	327					
				Pour r	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total d	es surfaces o	les autres immeubles	3412	3575					
	Total	du titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage: de la co	te +13.30m à la	cote +16.10m			

									Possède la PP172A au Sous-
172-172a		Appartement	78	82	19.50	59.81	50.52	52.13	sol
		**							$172^a = 4m^2$ surplomb
173-173 <sup>a</sup>		Appartement	74	76	18.07	55.43	46.82	48.31	$173^{a} = 2m^{2}$ surplomb
174		Appartement	101	101	24.02	73.67	62.23	64.20	•
	0	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	32	38					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	tal	309	321		1	1	II.	•
				Pour 1	némoire				
	19	Vide	6320	6320					
Total o	des surfaces d	es autres immeubles	3063	3204					
		lu titre	9692	9845					
			T	'errasse : à partir	de la cote +16	.30m	I.	II.	1
		Terrasse	274	278					$175^{a} = 4m^{2}$ surplomb
	175-175 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	14	14					
		Murs, Piliers et Gaines	17	21					$10^a = 4m^2$ surplomb
	To	tal	305	313	•	1	1	, c	•
				Pour 1	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total o	des surfaces d	es autres immeubles	3335	3441					
	Total o	lu titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 10			309.13	948.23			
					euble 11				
				haussée : de la co					
176		Appartement	74	74	17.61	55.90	45.59	47.04	
177		Appartement	74	74	17.61	55.90	45.59	47.04	Possède la PP177A au Sous- sol
178		Appartement	67	67	15.94	50.60	41.28	42.59	Possède la PP178A au Sous- sol
	9	Cage d'escaliers, Entrée, S.A.S, Local Technique, Cour, ASC. et Nourrice	65	65					
		Murs, Piliers et Gaines	34	34					
		Jardinière	7	7					
	To	tal	321	321					
				Pour 1	némoire				
	13	Voie Principale de 17m	3050	3050					
	14	Terrain de Sport	757	757					
	* '								

Total d	les surfaces de	es autres immeubles	3582	3582					
	Total d	lu titre	9692	9692					
			Premier	Etage: de la co	te <b>+4.80m</b> à la	cote + <b>7.70m</b>			
179-179 <sup>a</sup>		Appartement	72	77	18.32	58.16	47.44	48.95	$179^a = 5m^2$ surplomb
									Possède la PP180A au Sous-
180-180 <sup>a</sup>		Appartement	77	82	19.51	61.93	50.52	52.13	sol
									$180^{a} = 5m^{2}$ surplomb
181-181 <sup>a</sup>		Appartement	93	95	22.60	71.75	58.53	60.39	$181^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers, S.A.S et ASC.	27	27					
		Murs, Piliers et Gaines	24	34					$10^a = 10m^2$ surplomb
	To	tal	293	315					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total d	les surfaces d	es autres immeubles	3482	3674					
	Total d	lu titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage: de la co	te + <b>7.90m</b> à la	cote +10.80m			
182-182a		Appartement	70	72	17.13	54.38	44.36	45.77	$182^a = 2m^2$ surplomb
									Possède la PP183A au Sous-
183-183 <sup>a</sup>		Appartement	80	90	21.41	67.98	55.45	57.21	sol
									$183^a = 10m^2$ surplomb
184-184 <sup>a</sup>		Appartement	94	96	22.85	72.51	59.15	61.03	$184^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers, S.A.S et ASC.	27	27					
		Murs, Piliers et Gaines	23	32					$10^a = 9m^2$ surplomb
	To	tal	294	317					-
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total d	les surfaces d	es autres immeubles	3394	3538					
	Total d	lu titre	9692	9859					
			Troisième	Etage: de la cot	e <b>+11.00m</b> à la	cote +13.90m			
185-185a		Appartement	72	77	18.32	58.16	47.44	48.95	$185^{a} = 5m^{2}$ surplomb
									Possède la PP186A au Sous-
186-186a		Appartement	77	82	19.51	61.93	50.52	52.13	sol
									$186^a = 5m^2$ surplomb
187-187 <sup>a</sup>		Appartement	94	96	22.85	72.51	59.15	61.03	$187^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers, S.A.S et ASC.	27	27					
		Murs, Piliers et Gaines	23	33					$10^{a} = 10m^{2}$ surplomb

	To	tal	293	315					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3434	3587					
	Total d	lu titre	9692	9867					
			Quatrième	Etage: de la co	te + <b>14.10m</b> à la	cote +17.00m			
188-188 <sup>a</sup>		Appartement	70	72	17.13	54.38	44.36	45.77	Possède la PP188A au Sous- sol 188 <sup>a</sup> = 2m <sup>2</sup> surplomb
189-189 <sup>a</sup>		Appartement	80	90	21.41	67.98	55.45	57.21	Possède la PP189A au Sous- sol 189 <sup>a</sup> = 10m <sup>2</sup> surplomb
190-190 <sup>a</sup>		Appartement	94	96	22.85	72.51	59.15	61.03	$190^a = 2m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers, S.A.S et ASC.	27	27					
		Murs, Piliers et Gaines	23	31					$10^a = 8m^2$ surplomb
	To	tal	294	316					
	Pour mémoire								
	19	Vide	6320	6320					
Total	Total des surfaces des autres immeubles		3078	3209					
	Total d	lu titre	9692	9845					
				errasse : à partir	de la cote +17.	20m			
		Terrasse	256	268					$191^a = 12m^2$ surplomb
	191-191ª	Cage d'escaliers et L.T	20	20					
		Murs, Piliers et Gaines	16	22					$10^a = 6m^2$ surplomb
	То	tal	292	310					
		,			némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total		es autres immeubles	3348	3444					
	Total d	lu titre	9692	9806					
		Total de l'immeuble 11			295.05	936.58			
			<b>D</b> 1 •		uble 12	4.00			
			Kez-de-cl	naussée : de la co	ote + <b>0.80m</b> à la	cote + <b>4.00m</b>			D 1. 1. DD1024
192		Appartement	53	53	16.08	48.58	32.65	33.69	Possède la PP192A au Sous- sol
193		Appartement	74	74	22.45	67.83	45.59	47.04	Possède la PP193A au Sous- sol
194		Appartement	78	78	23.66	71.49	48.06	49.58	Possède la PP194A au Sous- sol

		Cage d'escaliers, Entrée, Cour, S.A.S, ASC. et Nourrice Murs, Piliers et Gaines Conciergerie Jardinière  otal	53 35 33 6 332	53 35 33 6 332 Pour r 3050	némoire				
	13 14	Voie Principale de 17m	757	757					
	15	Terrain de Sport Espace Vert et Parking	1982	1982					
Total d		les autres immeubles	3571	3571					
I Otal G		du titre	9692	9692					
	TULAL	uu uu c		Etage: de la con	⊥ te <b>+4 20m</b> à la d	cote <b>+7.00m</b>		1	
195-195a		Appartement	112	113	34.29	103.58	69.62	71.83	195 <sup>a</sup> = 1m <sup>2</sup> surplomb
170 170		11ppul tement	***		U 11.23	100.00	02.02	72.00	Possède la PP196A au Sous-
196-196a		Appartement	77	81	24.57	74.24	49.91	51.49	sol
		<b>FF</b>						1	$196^a = 4m^2$ surplomb
197-197 <sup>a</sup>		Appartement	81	88	26.70	80.66	54.22	55.94	$197^a = 7m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	7	Murs, Piliers et Gaines	33	38					$10^a = 5m^2$ surplomb
	To	otal	327	344					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	5917	5917					
Total d	les surfaces d	les autres immeubles	3448	3645					
	Total	du titre	9692	9906					
			Deuxième	Etage: de la co	te <b>+7.20m</b> à la	cote +10.00m			
198		Appartement	105	105	31.86	96.24	64.69	66.75	
199-199 <sup>a</sup>		Appartement	77	81	24.57	74.24	49.91	51.49	$199^a = 4m^2 \text{ surplomb}$
200-200a		Appartement	76	77	23.36	70.58	47.44	48.95	$200^a = 1m^2 \text{ surplomb}$
	9	Cage d'escaliers et ASC.	26	26					
		Murs, Piliers et Gaines	32	39					$10^a = 7m^2$ surplomb
	To	otal	316	328					
				Pour n	némoire				
	19	Vide	6004	6004					
Total d	les surfaces d	les autres immeubles	3372	3527			-		
	Total	du titre	9692	9859					
			Troisième	Etage: de la cot	e +10.20m à la	cote +13.00m			

									Possède la PP201A au Sous-
201-201 <sup>a</sup>		Appartement	105	106	32.16	97.16	65.31	67.38	sol
									201 <sup>a</sup> = 1m <sup>2</sup> surplomb
202-202 <sup>a</sup>		Appartement	75	76	23.06	69.66	46.82	48.31	$202^{a} = 1m^{2}$ surplomb
									Possède la PP203A au Sous-
203-203 <sup>a</sup>		Appartement	81	88	26.70	80.66	54.22	55.94	sol
									$203^a = 7m^2$ surplomb
	9	Cage d'escaliers et ASC.	24	24					
	9	Murs, Piliers et Gaines	33	39					$10^a = 6m^2$ surplomb
	To	otal	318	333					
				Pour m	némoire				
	19	Vide	5965	5965					
Total	des surfaces d	es autres immeubles	3409	3569					
	Total o	du titre	9692	9867					
			To	errasse : à partir	de la cote +13	.20m			
		Terrasse	276	280					$204^{a} = 4m^{2}$ surplomb
	204-204 <sup>a</sup>	Cage d'escaliers et L.T	14	14					
		Murs, Piliers et Gaines	17	21					$10^a = 4m^2$ surplomb
	To	otal	307	315					•
				Pour m	némoire				
	19	Vide	6052	6052					
Total	Total des surfaces des autres immeubles 3333			3439					
	Total du titre 9692 980			9806					
		Total de l'immeuble 12			309.46	934.92			
		Totaux généraux					9692	10000	

# 4. LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES :

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la surface de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = surface de la partie privative i.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative i.

S = Total des surfaces des parties privatives de l'immeuble.

# $ViI = (Si/SI) \times 100$

En d'autres termes, le nombre de voix peut être déduit à partir du tantième d'indivision. En effet. Soit T.I i le tantième d'indivision du propriétaire de la partie privative i, le nombre de voix de ce dernier est :

#### $NV_i = T.Ii/100$

N° d'ordre	Indice de la partie	Niveau	Consistance	Si (m²)	NVi(%) immeuble	NVi(%) résidence
	privative			, ,	` '	, ,
1	6		Commerce	63	4.49	0.40
2	7	Rez-de-chaussée	Appartement	74	5.27	0.47
3	8		Commerce	65	4.62	0.40
4	16-16 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	91	7.33	0.66
<b>T</b>	16A	Sous-sol	Place Parking	12	7.55	0.00
5	17-17 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	81	6.55	0.58
3	17A	Sous-sol	Place Parking	11	0.55	0.50
6	18-18 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	120	8.55	0.75
7	20-20 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	81	( (2	0.50
7	20A	Sous-sol	Place Parking	12	6.63	0.59
8	21-21 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	81	5.77	0.51
9	22	Deuxième Etage	Appartement	111	7.91	0.71
	23-23 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	91		
10	23A	Sous-sol	Place Parking	12	7.33	0.66
	24-24 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	75		0.71
11	24A	Sous-sol	Place Parking	12	6.20	0.56
12	25-25 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	114	8.11	0.72
13	26-26 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	81	5.77	0.51
13	27-27 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	81	3.11	0.31
14	27-27 <sup>a</sup>			12	6.63	0.59
		Sous-sol	Place Parking			
15	28	Quatrième Etage	Appartement	111	8.84	0.79
	28A	Sous-sol	Place Parking	13	100.00	0.00
1.6	Total im			1320	100.00	8.90
16	30	Rez-de-chaussée	Commerce	64	4.87	0.41
17	31	Rez-de-chaussée	Appartement	76	6.70	0.56
	31A	Sous-sol	Place Parking	12		
18	32	Rez-de-chaussée	Appartement	37	2.82	0.24
19	33	Rez-de-chaussée	Commerce	63	4.80	0.40
20	34-34 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	81	6.17	0.51
21	35	Premier Etage	Appartement	110	9.22	0.77
21	35A	Sous-sol	Place Parking	11	7.22	
22	36-36 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	81	6.17	0.51
23	37-37 <sup>a</sup>		Appartement	81	6.17	0.51
24	38	Deuxième Etage	Appartement	101	7.69	0.64
25	39-39a		Appartement	76	5.79	0.48
26	40-40 <sup>a</sup>		Appartement	76	5.79	0.48
27	41	Troisième Etage	Appartement	106	8.07	0.67
28	42-42 <sup>a</sup>		Appartement	81	6.17	0.51
29	43-43 <sup>a</sup>		Appartement	81	6.17	0.51
30	44	Quatrième Etage	Appartement	101	7.69	0.64
31	45-45 <sup>a</sup>		Appartement	75	5.71	0.48
31	Total im	meuble 2	- ippartement	1290	100.00	8.32
32	47	Rez-de-chaussée	Commerce	63	4.56	0.40
	48	Rez-de-chaussée	Appartement	37		
33	48A	Sous-sol	Place Parking	12	3.55	0.32
34	40A 49	Rez-de-chaussée	Appartement	76	6.39	0.56
J4	<b>4</b> 7	Nez-ue-chaussee	Appartement	70	0.33	0.50

	40.4		D1 D 11			
	49A	Sous-sol	Place Parking	12		
35	50	Rez-de-chaussée	Commerce	64	4.64	0.41
36	51-51 <sup>a</sup>	<u>Premier Etage</u>	Appartement	81	5.88	0.51
37	52	Premier Etage	Appartement	110	8.85	0.78
31	52A	Sous-sol	Place Parking	12	0.03	0.76
38	53-53 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	81	5.88	0.51
39	54-54 <sup>a</sup>		Appartement	76	5.52	0.48
40	55	Deuxième Etage	Appartement	102	7.40	0.65
41	56-56 <sup>a</sup>		Appartement	81	5.88	0.51
42	57-57 <sup>a</sup>		Appartement	81	5.88	0.51
43	58	Troisième Etage	Appartement	108	7.84	0.69
43	59-59 <sup>a</sup>	110isienie Etage		76	7.04	0.07
44		0 1	Appartement		6.32	0.55
	59A	Sous-sol	Place Parking	11		
45	60-60 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	76	6.39	0.56
	60A	Sous-sol	Place Parking	12		****
46	61	Quatrième Etage	Appartement	102	8.20	0.72
40	61A	Sous-sol	Place Parking	11	0.20	0.72
47	62-62 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	82	<i>(</i> 0)	0.40
47	62A	Sous-sol	Place Parking	12	6.82	0.60
	II.	meuble 3		1296	100.00	8.76
48	64	Rez-de-chaussée	Commerce	64	5.01	0.41
	65	Rez-de-chaussée	Appartement	75		
49	65A	Sous-sol	Place Parking	12	6.82	0.56
50	66	Rez-de-chaussée	Commerce	63	4.93	0.40
	67-67 <sup>a</sup>	Nez-ue-chaussee				
51			Appartement	81	6.34	0.51
52	68	Premier Etage	Appartement	110	8.61	0.70
53	69-69 <sup>a</sup>		Appartement	81	6.34	0.51
54	70-70 <sup>a</sup>		Appartement	81	6.34	0.51
55	71	<u>Deuxième Etage</u>	Appartement	101	7.91	0.64
56	72-72 <sup>a</sup>		Appartement	<b>75</b>	5.88	0.48
57	73-73 <sup>a</sup>		Appartement	76	5.95	0.48
58	74	Troisième Etage	Appartement	107	8.38	0.68
59	75-75 <sup>a</sup>		Appartement	81	6.34	0.51
60	76-76 <sup>a</sup>		Appartement	82	6.42	0.52
61	77	Quatrième Etage	Appartement	101	7.91	0.64
	78-78 <sup>a</sup>	Quatreme Etage	Appartement	75		
62	78A	Sous-sol	Place Parking	12	6.82	0.56
		meuble 4	Trace ranking	1253	100.00	8.11
63			Commona	91	7.07	0.58
03	80	Rez-de-chaussée	Commerce		7.07	0.58
64	81	Rez-de-chaussée	Appartement	77	6.84	0.56
	81A	Sous-sol	Place Parking	11		
65	82	Rez-de-chaussée	Commerce	78	6.05	0.50
66	83-83 <sup>a</sup>		Appartement	85	6.59	0.54
67	84	Premier Etage	Appartement	73	5.66	0.46
68	85-85 <sup>a</sup>		Appartement	99	8.61	0.71
00	85A	Sous-sol	Place Parking	12	0.01	V./1
69	86-86 <sup>a</sup>		Appartement	86	6.67	0.55
70	87	Deuxième Etage	Appartement	70	5.43	0.45
71	88-88 <sup>a</sup>		Appartement	94	7.29	0.60
72	89-89 <sup>a</sup>		Appartement	80	6.21	0.51
73	90	Troisième Etage	Appartement	73	5.66	0.46
74	91-91 <sup>a</sup>	11010101110 Diugo	Appartement	99	7.68	0.63
/ 7	92-92 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	86		
75	92-92 <sup>-</sup> 92A	Sous-sol	Place Parking	11	7.52	0.62
76					5 42	0.45
76	93	Quatrième Etage	Appartement	70	5.43	0.45
77	94-94 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	94	7.29	0.60
		meuble 5	T ~	1255	100.00	8.22
78	96	_	Commerce	64	4.94	0.41
79	97	Rez-de-chaussée	Commerce	64	4.94	0.41
80	98		Appartement	74	6.58	0.54
00	98A	Sous-sol	Place Parking	11	0.30	0.34

81	99-99 <sup>a</sup>		Appartement	82	6.33	0.52
82	100-100 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	81	6.26	0.51
83	101		Appartement	106	8.18	0.67
84	102-102 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	82	6.33	0.52
	103-103 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	76		
85	103-103 103A		Place Parking	12	6.80	0.56
0.6		Sous-sol			0.10	0.65
86	104	Deuxième Etage	Appartement	106	8.18	0.67
87	105-105 <sup>a</sup>		Appartement	77	5.95	0.49
88	106-106 <sup>a</sup>	<u>Troisième Etage</u>	Appartement	82	6.33	0.52
89	107		Appartement	101	7.80	0.64
90	108-108 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	82	6.33	0.52
0.1	109-109a	Quatrième Etage	Appartement	76	C 07	0.50
91	109A	Sous-sol	Place Parking	13	6.87	0.56
92	110	Quatrième Etage	Appartement	106	8.18	0.67
		meuble 6		1259	100.00	8.21
93	112		Commerce	91	7.03	0.58
94	113	Rez-de-chaussée	Appartement	94	7.28	0.60
95	114	KCZ-dC-CHaussec	Appartement	60	4.63	0.38
96	115-115 <sup>a</sup>		Appartement	86	6.66	0.55
		D	**	99		
97	116-116 <sup>a</sup>	<u>Premier Etage</u>	Appartement		7.66	0.63
98	117	<b>.</b>	Appartement	73	5.65	0.46
99	118-118 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	86	7.59	0.63
	118A	Sous-sol	Place Parking	12		
100	119-119 <sup>a</sup>	<u>Deuxième Etage</u>	Appartement	94	7.28	0.60
101	120	Deuxième Etage	Appartement	70	5.42	0.45
102	121-121 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	81	7.10	A 50
102	121A	Sous-sol	Place Parking	11	7.12	0.58
103	122-122a	Troisième Etage	Appartement	99	7.66	0.63
104	123	Troisième Etage	Appartement	73	5.65	0.46
105	124-124 <sup>a</sup>	Troisieme Etage	Appartement	86	6.66	0.55
106	125-125 <sup>a</sup>	Quatrième Etage		94	7.28	0.60
100		Quairieme Etage	Appartement		1.20	0.00
107	126	G 1	Appartement	70	6.43	0.53
	126A	Sous-sol	Place Parking	13	400.00	0.00
		meuble 7		1256	100.00	8.23
108	128	Rez-de-chaussée	Appartement	73	6.41	0.54
100	128A	Sous-sol	Place Parking	13	01.12	••••
109	129	Rez-de-chaussée	Appartement	80	6.87	0.59
107	129A	Sous-sol	Place Parking	12		0.57
110	130	Rez-de-chaussée	Appartement	53	3.95	0.34
111	131-131 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	82	6.12	0.52
	132-132a	Premier Etage	Appartement	82		
112	132A	Sous-sol	Place Parking	12	7.01	0.60
	133	Premier Etage	Appartement	110		
113	133A	Sous-sol	Place Parking	13	9.17	0.78
114	134-134 <sup>a</sup>	5005 501	Appartement	82	6.12	0.52
115	135-135 <sup>a</sup>	Dauvidma Etaga	**	77	5.74	0.32
		Deuxième Etage	Appartement			
116	136		Appartement	101	7.53	0.64
117	137-137 <sup>a</sup>		Appartement	77	5.74	0.49
118	138-138 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	82	6.12	0.52
119	139		Appartement	108	8.05	0.69
120	140-140 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	82	7.01	0.60
	140A	Sous-sol	Place Parking	12		
121	141-141 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	77	5.74	0.49
122	142	Quatrième Etage	Appartement	101	0.43	0.72
122	142A	Sous-sol	Place Parking	12	8.42	0.72
		meuble 8	. 3	1267	100.00	8.53
123	144	Rez-de-chaussée	Appartement	85	6.27	0.54
	145	Rez-de-chaussée	Appartement	73		
124	145 145A			11	6.19	0.53
105		Sous-sol	Place Parking		( DE	0.52
125	146	Rez-de-chaussée	Appartement	82	6.05	0.52
126	147-147 <sup>a</sup>	<u>Premier Etage</u>	Appartement	82	6.05	0.52

	1 / O 1 / Oa	Duamian Etaca	Amantamant	92		
127	148-148 <sup>a</sup> 148A	Premier Etage Sous-sol	Appartement Place Parking	82 11	6.86	0.59
128	140A 149	Premier Etage	Appartement	110	8.11	0.70
129	150-150 <sup>a</sup>	Fremier Etage	Appartement	77	5.68	0.49
130	151-151 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	82	6.05	0.52
131	152	Deuxienie Etage	Appartement	101	7.44	0.64
132	153-153 <sup>a</sup>		Appartement	82	6.05	0.52
133	154-154 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	76	5.61	0.48
134	155	Troisieme Etage	Appartement	108	7.97	0.69
	156-156 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	76		
135	156A	Sous-sol	Place Parking	12	6.49	0.56
	157-157 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	82		
136	157A	Sous-sol	Place Parking	11	6.86	0.59
107	158	Quatrième Etage	Appartement	101	0.22	0.50
137	158A	Sous-sol	Place Parking	12	8.32	0.72
	Total im	meuble 9		1299	100.00	8.61
138	160	Rez-de-chaussée	Appartement	74	6.27	0.55
138	160A	Sous-sol	Place Parking	12	0.27	0.55
139	161	Rez-de-chaussée	Appartement	86	6.27	0.55
140	162	Rez-de-chaussée	Appartement	82	6.86	0.60
140	162A	Sous-sol	Place Parking	12		
141	163-163 <sup>a</sup>		Appartement	82	5.98	0.52
142	164-164 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	82	5.98	0.52
143	165		Appartement	110	8.02	0.70
144	166-166 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	82	6.86	0.60
	166A	Sous-sol	Place Parking	12		
145	167-167 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	76	5.54	0.48
146	168	Deuxième Etage	Appartement	101	8.25	0.72
	168A	Sous-sol	Place Parking	12		
147	169-169 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	76	5.54	0.48
148	170-170 <sup>a</sup> 170A	Troisième Etage Sous-sol	Appartement Place Parking	82 11	6.78	0.59
149	171	Troisième Etage	Appartement	108	7.88	0.69
	172-172 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	82		
150	172A	Sous-sol	Place Parking	12	6.86	0.60
151	173-173 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	76	5.54	0.48
152	174	Quatrième Etage	Appartement	101	7.37	0.64
	Total im	meuble 10		1300	100.00	8.72
153	176	Rez-de-chaussée	Appartement	74	5.58	0.47
154	177	Rez-de-chaussée	Appartement	74	6.49	0.55
134	177A	Sous-sol	Place Parking	12	0.47	0.55
155	178	Rez-de-chaussée	Appartement	67	5.97	0.51
	178A	Sous-sol	Place Parking	12		
156	179-179 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	77	5.82	0.49
157	180-180 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	82	7.10	0.60
158	180A 181-181 <sup>a</sup>	Sous-sol Premier Etage	Place Parking Appartement	12 95	7.18	0.60
159	182-182 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	72	5.43	0.46
	183-183 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	90		
160	183A	Sous-sol	Place Parking	12	7.71	0.65
161	184-184 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	96	7.25	0.61
162	185-185 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	77	5.82	0.49
163	186-186 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	82	7.10	0.60
	186A	Sous-sol	Place Parking	12		
164	187-187 <sup>a</sup>	<u>Troisième Etage</u>	Appartement	96	7.25	0.61
165	188-188 <sup>a</sup>	Quatrième Etage	Appartement	72	6.34	0.54
	188A	Sous-sol	Place Parking	12		
166	189-189 <sup>a</sup> 189A	Quatrième Etage	Appartement Place Parking	90 12	7.71	0.65
167	189A 190-190 <sup>a</sup>	Sous-sol Quatrième Etage	Appartement	96	7.25	0.61
107		meuble 11	Арранспіспі	1240	100.00	8.44
	ı viai illi	medic 11		14TV	100.00	U.TT

	192	Rez-de-chaussée	Appartement	53		
168	192A	Sous-sol	Place Parking	12	5.96	0.42
	193	Rez-de-chaussée	Appartement	74		
169	193A	Sous-sol	Place Parking	12	7.88	0.55
	194	Rez-de-chaussée	Appartement	78		
170					8.25	0.58
	194A	Sous-sol	Place Parking	12		
171	195-195 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	113	10.35	0.72
172	196-196 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	81	8.52	0.59
1/2	196A	Sous-sol	Place Parking	12	0.54	0.59
173	197-197 <sup>a</sup>	Premier Etage	Appartement	88	8.07	0.56
174	198		Appartement	105	9.62	0.67
175	199-199 <sup>a</sup>	Deuxième Etage	Appartement	81	7.42	0.51
176	200-200a		Appartement	77	7.06	0.49
177	201-201 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	106	10.73	0.74
1//	201A	Sous-sol	Place Parking	11	10.73	0.74
178	202-202a	Troisième Etage	Appartement	76	6.97	0.48
170	203-203 <sup>a</sup>	Troisième Etage	Appartement	88	0.17	0.64
179	203A	Sous-sol	Place Parking	12	9.17	0.64
	Total im	meuble 12	1020	100.00	6.95	
	TOTAL (	GENERAL	15731		100	

#### REGLES DE COPROPRIETE

# CHAPITRE I OBJET

Article 1: Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- Organiser l'administration de l'ensemble immobilier (ou résidence);
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet **ensemble immobilier (ou résidence)**, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution.

#### **CHAPITRE II**

# Droits des copropriétaires sur les parties communes

Article 3 : Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative dans l'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes dans l'immeuble et dans l'ensemble immobilier (ou résidence) suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

#### **CHAPITRE III**

# **Cession – Quitus**

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

**Article 5 :** Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires. Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de **la loi précitée**.

#### **CHAPITRE IV**

## Parties privatives – Parties communes.

#### **Article 6:** *Parties privatives*:

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie cidessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires. Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol et de plafond;
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires;
- Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc...;
- Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc. ....

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

#### **Article 7: Parties communes:**

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.
- Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.
- Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- Armature des bâtiments: les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les grosœuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.
- Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.
- Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privative.
- Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.

- Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée ( des immeubles ), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité;
- Canalisations: toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres;
- Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;
- Locaux poubelles avec leurs accessoires ;
- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.
- Piscines, parc de jeux, bassin etc.

#### Article 8: Murs mitoyens:

Les murs et cloisons non porteurs séparant deux appartements sont mitoyens entre les parties privatives contiguës. (Article 4 bis de la loi précitée)

## **CHAPITRE V**

#### Droits et obligations des copropriétaires et occupants

# Article 9: Usage des parties communes:

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.

• Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

# Article 10 : Usage des parties privatives :

# Dispositions générales :

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

# Conditions d'occupation :

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble **et de l'ensemble immobilier (ou résidence)** ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de faire un bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

# Dispositions particulières :

#### Animaux :

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

# <u>Utilisation des fenêtres et balcons :</u>

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

# ■ Façades – enseignes :

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades <u>sans l'accord préalable du syndicat</u> <u>des copropriétaires</u> est strictement interdite.

# Plaques d'identité :

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. .... devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

#### -Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

# ■ Travaux et modifications :

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas ou ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

# Parkings:

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.

#### **CHAPITRE VI**

Personnel de service-charges

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic de l'ensemble immobilier (ou résidence), sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire d'un concierge pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.

#### T.F: 54302/78

# **Article 13**: Les charges communes comprennent : des parties communes

Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, la maintenance des équipements collectifs et des services communs, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
  - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
  - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
  - Le salaire du personnel.
  - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
  - Aménagement d'accès réservés aux handicapés.
  - Aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.

# Détermination des charges

# Article 14 : Les différentes charges estimés provisoirement aux dépenses annuelles sont estimés à la somme de .....\*

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

#### **CHAPITRE VII**

#### **Comptes des charges**

- Article 15: Les comptes des charges communes relatifs à l'immeuble et à l'ensemble immobilier (ou résidence) seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale du conseil syndical. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.
- **Article 16 :** Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leurs quotes-parts des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.
- **Article 17 :** Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.
- **Article 18 :** La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujetti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

#### **CHAPITRE VIII**

#### **Assurances**

Article 19 : Le syndicat des copropriétaires ou le conseil syndical est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat ou le conseil syndical peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire.

#### **CHAPITRE X**

# Administration des parties communes

# Section I : le syndicat des copropriétaires

\*Selon les cas

# **Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :**

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat des copropriétaires est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

# Section II : L'Assemblée générale

# **Organisation et attributions**

# Article 21 : Assemblée générale du syndicat des copropriétaires :

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
  - L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.
  - L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.

- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 16bis3 de la loi précitée).
- L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;

# L'assemblée générale est chargée de :

- (1) La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
- (2) La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- (3) La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- (4) La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu;
- (5) L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- (6) L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
- (7) L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
- (8) L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- (9) L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

# Section III: le conseil syndical

# **Article 23 : Constitution – Objet – Compétence :**

Conformément à l'article 29 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, il est constitué d'office un conseil syndical composé d'un représentant de chaque immeuble et de son délégué.

Le conseil syndical a pour mission la conservation de l'ensemble immobilier ou résidence, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

# Section IV : L'Assemblée générale

#### **Organisation et attributions**

# Article 24 : Assemblée générale :

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative d'au moins deux ou de plusieurs de ses membres et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
  - L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins chaque six mois et ce conformément aux articles : 29 de la loi précitée.
  - L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
  - L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les membres, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 29 de la loi précitée).
  - L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;

*L'assemblée générale est chargée de :*La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;

- (10) La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- (11) La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- (12) La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu;
- (13) L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- (14) L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
- (15) L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
- (16) L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- (17) L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

# Section V: Le syndic

## **Article 25:** Les attributions du syndic sont :

- L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;
- La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale
- La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;
- Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;
- Les réparations urgentes ;

- La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale;
- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

**Article 26 :** A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Fait à , janvier 2019